Reçu en préfecture le 07/02/2025 52LO

Publié le 07/02/2025





-:-:-:-

CONSEIL MUNICIPAL

-:-:-:-

- 17 DECEMBRE 2024 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences 120, avenue Roger Salengro 92 290 Châtenay Malabry

a 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

Envoyé en préfecture le 07/02/2025 Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL_20250204_1-DE

SOMMAIRE

ADMINISTRATION GENERALE
1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (15 OCTOBRE 2024)
Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal en date du mardi 15 octobre 2024
CITO YENNETE ET VIE DES QUARTIERS
48 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Secours Populaire Français, de 1 500 € a la Croix-Rouge Française et de 1 500 € a la Protection civile en soutien aux victimes du cyclone Chido qui a frappe Mayotte le 14 decembre 2024
FINANCES4
2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) [BUDGET PRINCIPAL]4
Débat d'orientation budgétaire (DOB) afférent au budget principal de la Commune au titre de l'exercice 2025
3 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) [SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES]
Débat d'Orientation Budgétaire afférent au budget annexe du service extérieur des pompes funèbres au titre de l'exercice 2025
4 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2024
Approbation de la décision modificative n° 1 afférente au budget principal de la commune, au titre de l'exercice 2024
5 - OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025
Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater par anticipation les dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2025, avant le vote du budget primitif y afférant
AMENAGEMENT URBAIN
6 - ZAC DE L'ECOQUARTIER VICTOR HUGO (CRACL 2023)
Information au Conseil municipal sur le compte rendu annuel à la collectivité locale relatif à la zone d'aménagement concertée (ZAC) de l'écoquartier Victor Hugo au titre de l'année 2023
7 - Protocole foncier de la ZAC des Musiciens
Approbation du protocole foncier de la ZAC des Musiciens entre la ville de Bagneux et l'aménageur SADEV 94
Mme BOUDJENAH Il n'y a pas grand-chose à en dire. Vous avez une liste de parcelles qui appartiennent à la commune dans le périmètre de la ZAC des Musiciens. Cette délibération assez classique permet de signer un protocole foncier avec le groupement d'aménageurs Sadev 94 et Citallios afin qu'ils puissent acquérir et remembrer avec le reste du foncier pour procéder aux ventes de charges foncières lot



	ID: 092-219200078-20250204-DEL_20250204_1-DE
par lot aux futurs promoteurs.	
8 - Approbation de l'avenant n° 2 a la convention d'interl'EPFIF	
Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'intervention Bagneux et l'établissement Public Foncier d'Île-de-France	
9 - Mise en oeuvre des procedures d'enregistrement des m	EUBLES DE TOURISME29
Approbation de la mise en oeuvre des procédures d'enre tourisme	_
ESPACE PUBLIC ET MOBILITES	32
10 - Voirie communale	32
Déclaration du linéaire de la voirie communale entrant en c	1
AMENAGEMENT URBAIN	32
11 - DENOMINATION D'UNE VOIE DE CIRCULATION PRIVEE AU SI PRUNIER HARDY	
Dénomination d'une voie de circulation située au sein de la r sur la parcelle L106, pour la desserte d'un ensemble immobili	•
12 - OUVERTURE DES COMMERCES DE DETAIL LES DIMANCHES BAGNEUX	
Dérogation au repos dominical en faveur du commerce conseil municipal)	•
Навітат	34
13 - CONVENTION 2024-2026 ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX JOIE	
Approbation de la convention 2024-2026 entre la commune et joie définissant les règles applicables aux réservations de relevant du contingent du réservataire commune de Bagneux	e logements locatifs sociaux gneux sur le territoire de
14 - Convention 2024-2026 entre la commune de Bagneux	ET VILOGIA SA34
Approbation de la convention 2024-2026 entre la commune définissant les règles applicables aux réservations de logeme du contingent du réservataire commune de Bagneux sur le ter	nts locatifs sociaux relevant
15 - Convention 2024-2026 entre la commune de Bagneux	ET SEQENS34
Approbation de la convention 2024-2026 entre la commu définissant les règles applicables aux réservations de logeme du contingent du réservataire commune de Bagneux sur le ter	nts locatifs sociaux relevant
16 - Convention 2024-2026 entre la commune de Bagneux	ET IDF HABITAT34
Approbation de la convention 2024-2026 entre la commune définissant les règles applicables aux réservations de logeme du contingent du réservataire commune de Bagneux sur le ter	nts locatifs sociaux relevant
17- CONVENTION 2024-2026 ENTRE LA COMMUNE DE BAGNE	EUX ET HAUTS-DE-SEINE



HABITAT	34
Approbation de la convention 2024-2026 entre la commune de Bagneux et Hauts-de- Seine Habitat définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent du réservataire commune de Bagneux sur le territoire de Bagneux	34
18 - Convention 2024-2026 entre la commune de Bagneux et ICF Habitat La Sabliere	34
Approbation de la convention 2024-2026 entre la commune de Bagneux et ICF Habitat La Sablière définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent du réservataire commune de Bagneux sur le territoire de Bagneux	34
PETITE ENFANCE	.36
19 - FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	36
Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant	36
20 - Subvention communale et convention 2024 avec l'IEPC pour la reservation des berceaux de la creche Arc-En-Ciel	36
Approbation de la convention de partenariat avec l'IEPC et le versement d'une subvention pour la réservation des berceaux de la crèche Arc-En-Ciel au titre de l'année 2024	36
ÉDUCATION	.37
21- DISPOSITIF EDUCATIF « TRAIT D'UNION »	37
Approbation de la convention entre la commune de Bagneux et les trois collèges publics de la ville pour la mise en place du dispositif éducatif « Trait d'union » relatif à la prise en charge des élèves temporairement exclus	37
CULTURE	.39
22 - ADHESION A LA SECTION FRANÇAISE DU CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES (ICOMOS)	39
Adhésion à la section française du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS)	39
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	.39
23 - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN NPNRU DE LA PIERRE PLATE (CITE DES MUSICIENS) - CHARTE D'INSERTION	39
Approbation de la charte d'insertion relative au projet de renouvellement urbain NPNRU de la Pierre Plate (Cité des musiciens)	39
24 - AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PRU DU QUARTIER DE LA CITE DES MUSICIENS (PIERRE PLATE) DE BAGNEUX	41
Approbation de l'avenant n° 1 à la convention NPNRU du quartier de la Cité des Musiciens (Pierre plate) de Bagneux	41
25 - CONVENTION D'EXONERATION DE TFPB POUR LE BAILLEUR SEQENS POUR LA PERIODE 2025-2030	42



										10:092-21920	UUL	778-20250204-DEL_	_2025020	4_ I-L
Approbation	et	autorisation	donnée	à	la	Maire	de	signer	la	convention	d	'exonération	de	

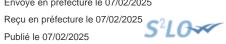
TFPB 2025-2030 pour le bailleur Sequens sur le QPV de la Cité des musiciens / Pasteur-Barbusse / Pervenches-Colibris et le plan d'actions 2025	42
26 - CONVENTION D'EXONERATION DE TFPB POUR LE BAILLEUR HAUTS-DE-SEINE HABITAT POUR LA PERIODE 2025-2030	43
Autorisation donnée à la Maire de signer la convention d'exonération de TFPB 2025- 2030 pour le bailleur Hauts-de-Seine Habitat sur le QPV Abbé Grégoire-Mirabeau / Lincoln et le plan d'actions 2025	43
27 - APPEL A PROJET CITOYEN 2024 3 ^E SESSION	44
Approbation de l'attribution des subventions dans le cadre de l'Appel à projet citoyen à 3 associations pour l'année 2024	44
28 - LOCATION DE SALLES MUNICIPALES ET L'ESPACE LEO FERRE - REVALORISATION DES TARIFS	45
Approbation de la revalorisation des tarifs relatifs à la location des salles municipales à partir du 1 ^{er} janvier 2025	45
RESTAURATION	.46
29 - APPEL A PROJET DE LA REGION: « ÎLE-DE-FRANCE ZERO PLASTIQUE »	46
Approbation de la convention de financement entre la Commune et la Région pour la transition vers une restauration zéro plastique	46
30 - Appel a Projet de la Metropole du Grand Paris : « Restauration durable, biologique et locale »	47
Approbation de la convention permettant à la commune de bénéficier d'un accompagnement de la Métropole du Grand Paris et du Groupement des Agriculteurs d'Île-de-France	47
POPULATION	.48
31 - RAPPORT D'ACTIVITE DU SIFUREP AU TITRE DE L'ANNEE 2023	48
Information du Conseil municipal sur le rapport d'activité du Syndicat intercommunal funéraire pour la région parisienne (SIFUREP) pour l'année 2023	48
INTERCOMMUNALITE	.48
32- RETRAIT DE LA COMMUNE DE CARRIERES-SUR-SEINE DU SIFUREP	48
Approbation par le Conseil municipal du retrait de la commune de Carrières-sur	48
Seine du SIFUREP	48
POPULATION	.48
33 - CIMETIERE COMMUNAL (TARIFS 2025 DES PRESTATIONS NECESSAIRES AUX OBSEQUES, INHUMATIONS ET EXHUMATIONS)	48
Approbation de la revalorisation des tarifs des prestations nécessaires aux obsèques, inhumations et exhumations à compter du 1er janvier 2025	48
34 - CIMETIERE COMMUNAL (TARIFS DES CONCESSIONS ET TAXES FUNERAIRES POUR 2025)	49
Approbation de la revalorisation des tarifs des concessions et des taxes funéraires à compter du 1 er janvier 2025	49



ID: 092-219200078-20250204-DEL_20250204_1-DE

35 - RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION (OPERATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2025)	49
Autorisation donnée au Maire pour procéder aux opérations du recensement rénové de la population et fixer la rémunération des agents recenseurs au titre de l'année 2025	49
COMMUNICATION	.49
36 - POLITIQUE SOCIALE ET DE VALORISATION DU PERSONNEL - BON CADEAU AU TITRE DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES	49
Attribution d'un bon d'achat aux agentes communales à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes	49
37 - POLITIQUE SOCIALE ET DE VALORISATION DU PERSONNEL - BON CADEAU POUR LES AGENTS MEDAILLES	50
Attribution d'un bon cadeau aux agents communaux bénéficiaires de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale	50
ESPACE PUBLIC ET MOBILITES	51
38 - DSP STATIONNEMENT PAYANT	51
Attribution de la Délégation de Service Public pour la gestion du stationnement payant sur voirie et hors voirie sous forme d'une concession	51
MARCHES PUBLICS ET CONCESSION DES ERVICE PUBLIC	.56
39 - FIXATION DES TARIFS DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE	56
Fixation des tarifs du stationnement payant sur voirie	56
40 - Approbation de la convention de mandat pour la gestion des recettes du stationnement payant sur voirie de la ville	
Approbation de la convention de mandat pour la gestion des recettes du stationnement payant sur voirie de la ville	57
41 - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE A 6 LOTS PORTANT SUR LA FOURNITURE DE VEGETAUX, MOBILIERS DE FLEURISSEMENT ET ARROSAGE	57
Attribution d'un marché portant sur la fourniture de végétaux, mobiliers de fleurissement et arrosage	57
42 - ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF A LA PREVENTION ET LA MEDIATION SOCIALE	58
Approbation de l'accord-cadre relatif à la prévention et la médiation sociale	58
ADMINISTRATION GENERALE	.60
43 - Adhesion au Groupement d'Interet Public Maximilien	60
Approbation de l'adhésion de la Commune au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maximilien	60
PERSONNEL	60
44 - Prestation sociale complementaire - prevoyance	60
Évolution du montant de la prise en charge employeur pour les agents de la ville de Bagneux ayant souscrit un contrat de prévoyance	60
45 - REVALORISATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION, DE SUJETION ET D'EXPERTISE DES PERSONNELS PETITE ENFANCE	60

Publié le 07/02/2025



ID: 092-219200078-20250204-DEL_20250204_1-DE

Mise en oeuvre du bonus « Attractivité au bénéfice des établissements d'Accueil des	
Jeunes Enfants » financé par la Prestation de service unique de la CAF	60
46 - RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023	61
Présentation pour prise d'acte du Rapport Social Unique 2023 Ville de Bagneux, éléments de synthèse et tableaux	
47 - Tableau des emplois et des effectifs	63
Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs de la commune de Bagneux	63



CONSEIL MUNICIPAL - MARDI 17 DECEMBRE 2024 -

(La séance est ouverte à 20 h 04 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de commencer notre Conseil municipal.

Je passe la parole à notre secrétaire de séance, Yasmine Boudjenah, pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Merci, Madame le Maire.

Bonsoir à toutes et à tous.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

HOUSNI Farid, présent

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

BARBEROUSSE Olivier, présent

TRIVIDIC Chloé, présente

CHASSAT Lionel, présent

PUJOL Corinne, présente

TUDER Bruno, présent

CILLIÈRES Hélène, présente

KANDEL Laurent, présent

BIDAULT Ingrid, présente

HADDAD Mouloud, présent à compter de 20 h 06

QUILGARS Jean-Pierre, présent

BENSOUSSAN Paul, présent

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL_20250204_1-DE

REYNAUD Michel, présent à compter de 20 h 06

FAUVEL Élisabeth, présente

GUILLEMIN Nicolas, présent

B. CANAL Blodine, absente, a donné pouvoir à Aïcha Moutaoukil

MEKER Pascale, absente, a donné pouvoir à Corinne Pujol

SALAUN Laurence, présente

LACRAMPE Rémy, présent à compter de 20 h 06

CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, a donné pouvoir à Élisabeth Fauvel

DURU Patrick, présent à compter de 20 h 09

NDJEHOYA James, présent

FOURNIER Rafaëlla, présente

DIMBAGA Sidi, absent, a donné pouvoir à Yasmine BOUDJENAH jusqu'à son arrivée à 21 h 53

DOUVILLE Fanny, présente

TEDJANI Mehdi, présent

GABIACHE Claire, présente

ABDOU Hakim, présent

BALSECA Agnès, absente, a donné pouvoir à pouvoir à Fanny Douville

BIZERAY Léa, présente

HENNOUCHE Nassera, présente

PINARD Jean-Louis, absent, a donné pouvoir à Farid Housni

GORENDS Justine, présente

ZAMBETTI Gilbert, absent

ROUSSEAU Jean-Luc, présent

MARTIN Patrice, absent, a donné pouvoir à Jean-Luc Rousseau

KADOUCI Fatima, présente

ZANI Saïd, présent

OUÉDRAOGO Serges Kader Dieudonné, présent à compter de 20 h 14

CHIRINIAN Joëlle, absente

Le quorum est atteint, Madame le Maire.

(Arrivée de Michel Reynaud, de Rémy Lacrampe et de Mouloud Haddad à 20 h 06.)

Mme le MAIRE. - Chers collègues, je vous propose de commencer notre Conseil municipal. Avant, je souhaiterais, si vous me le permettez, saluer Catherine Miton, notre Directrice de l'administration générale puisque c'est son dernier Conseil municipal.

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

Vous la connaissez bien, Catherine a été Directrice de l'administration générale durant de très longues années.

(Applaudissements...)

Catherine, tu es arrivée dans la ville de Bagneux à l'âge de 16 ans. Tu as fait un très beau parcours au sein de notre collectivité.

Elle a suivi toutes les séances du Conseil municipal et sa préparation entre autre bien d'autres sujets. Je tenais à ce que nous la remercions, toutes et tous ensemble.

Merci beaucoup, Catherine.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (15 OCTOBRE 2024)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 15 OCTOBRE 2024

Mme le MAIRE. - Je vais vous faire approuver le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 15 octobre 2024.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

⇒ VOTE: LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

Nous avons distribué sur table la délibération sur l'attribution d'une subvention aux associations humanitaires pour venir en aide à nos compatriotes de Mayotte. J'ai besoin de votre accord pour ajouter cette délibération d'urgence.

Êtes-vous d'accord pour l'ajouter ?

(Approbation...)

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

48 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 1 500 € AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS, DE 1 500 € A LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE ET DE 1 500 € A LA PROTECTION CIVILE EN SOUTIEN AUX VICTIMES DU CYCLONE CHIDO QUI A FRAPPE MAYOTTE LE 14 DECEMBRE 2024

Mme le MAIRE. - Je vais vous en dire quelques mots et vous expliquer ce que je vous propose.

Comme nous vous l'avons annoncé par mail hier, j'ai proposé que nous puissions, dès ce Conseil municipal, attribuer une subvention d'urgence à Mayotte par le biais de nos associations humanitaires qui opèrent sur place ou depuis l'île de la Réunion.

Vous le savez, le cyclone Chido qui s'est abattu sur l'archipel samedi a provoqué une catastrophe sans précédent.

Le nombre de victimes ne peut être encore évalué, mais le Préfet évoquait, vous l'avez entendu, plusieurs centaines voire plusieurs milliers de morts.

Les dégâts sont innombrables s'agissant de communes où les habitations sont pour une grande

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

majorité très précaires, faites de tôles qui se sont, vous l'avez vu bien sûr, toutes envolées et qui ont provoqué entre autres ce désastre.

À ce stade, en votre nom à toutes et tous et au nom des Balnéolaises et des Balnéolais, nous souhaitons exprimer aux Mahorais, toute la solidarité de notre municipalité.

Dans l'immédiat, vous le savez, l'eau et la nourriture font défaut partout. Cette situation intervient dans un département français déjà fortement touché par une alimentation en eau défectueuse et une épidémie de choléra naissante avant même cette catastrophe.

(Arrivée de Patrick Duru à 20 h 09.)

Les communications restent extrêmement difficiles et certaines parties de l'île ne sont toujours pas accessibles aux secours.

La solidarité s'organise et les organisations humanitaires que nous connaissons bien se mobilisent.

L'Association des Maires de France a également lancé un appel à agir.

Nous avons pensé utile de passer par nos trois principales organisations locales qui ont des relais sur place en leur attribuant à chacune une subvention de 1 500 €. Il s'agit de la Croix-Rouge Française, de la Protection Civile et du Secours Populaire Français, trois associations qui ont une antenne dans notre ville.

Je souhaite, bien sûr, que notre Gouvernement déploie tous les moyens possibles pour sauver des vies puis, bien sûr, reconstruire Mayotte qui est, je le rappelle, un département français. S'agissant du plus pauvre de nos départements, il doit bénéficier d'un soutien spécifique pour l'aider à se relever durablement de cette tragédie.

Ce que je vous propose d'adopter ce soir, c'est cette subvention de 4 500 € au total répartis au sein de nos trois associations qui agissent localement.

Je pense qu'il y a un accord unanime de notre Conseil municipal?

♦ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie. Nous veillerons au niveau administratif à faire partir extrêmement rapidement ces fonds.

Merci de la solidarité que vous exprimez ce soir.

J'en viens au Débat d'Orientation Budgétaire.

FINANCES

2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) [BUDGET PRINCIPAL]

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) AFFERENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Mme le MAIRE. - Nous tenons ce soir le Débat d'Orientation Budgétaire du dernier budget en année pleine du mandat municipal.

Nous allons ainsi échanger sur la poursuite des engagements que la municipalité propose de mettre en œuvre en 2025.

Dans un contexte politique et économique inédit, le mot n'est pas trop fort, nous gardons des

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

orientations ambitieuses pour répondre aux défis qui nous sont posés, ainsi qu'aux besoins et aux attentes des Balnéolaises et des Balnéolais avec un niveau de crédit d'investissement porté à 24,30 M€, en hausse de 14 % par rapport à l'année dernière.

Vous avez pu constater la qualité des documents qui vous ont été adressés, ils sont aussi très complets. Notre DOB propose ainsi les grandes lignes de notre programme pluriannuel d'investissement.

Le contexte international et national qui prévaut aujourd'hui est plus que jamais, vous le savez, lourd de dangers et d'incertitudes. Notre budget s'en trouve de fait impacté.

Au plan international tout d'abord, le monde est en proie à de graves conflits particulièrement inquiétants pour l'avenir de la paix.

La Russie continue son offensive sur l'Ukraine. Les destructions d'infrastructures sont nombreuses et le quotidien des populations, singulièrement en hiver, est durement éprouvé.

On évalue à un million le nombre de morts et de blessés russes et ukrainiens en deux ans et demi de guerre. Cela continue de peser sur les économies européennes singulièrement pour les importations en matière d'énergie et de produits agricoles, les budgets militaires grimpent aussi en flèche.

Au Proche-Orient, aux bombardements incessants et quotidiens sur la bande de Gaza par l'armée israélienne depuis plus d'un an qui ont tué plus de 40 000 personnes dont 10 000 enfants se sont ajoutées, vous l'avez vu, les attaques contre le Sud du Liban.

Si la chute du dictateur syrien Assad ne peut que nous réjouir, une période d'inconnue s'ouvre aussi dans ce pays.

Le Gouvernement français s'est appuyé sur ces tensions pour justifier des dépenses militaires qui vont dépasser pour la première fois les 50 Md€.

Le niveau de l'inflation s'est stabilisé mais du côté des salaires et des pensions le pouvoir d'achat des habitants ne fait toujours pas partie des priorités gouvernementales.

Il faut dire que notre pays traverse une crise politique sans précédent depuis les débuts de la Ve République.

La réalité dépasse parfois la fiction :

- des élections européennes qui marquent une défaite cinglante pour le Président et la droite,
- un Président qui dissout l'Assemblée nationale avec une extrême droite aux portes du pouvoir,
- la gauche et les écologistes unis arrivés en tête des élections législatives, mais un Président qui nomme un Premier Ministre très à droite et très éphémère, après des semaines de tergiversation.

Et, aujourd'hui, un budget 2025 de la Nation qui n'a pas pu être voté du fait du recours à l'article 49.3 et encore un nouveau Premier Ministre de droite qui vient d'être désigné.

Dans cette situation, le Gouvernement a placé au second plan la réponse aux attentes fortes exprimées dans les urnes en matière de pouvoir d'achat. Il avait pourtant la possibilité de reprendre les nombreuses propositions de financement émises par les députés de gauche et écologistes.

Leurs amendements pouvaient permettre de satisfaire bien des besoins et ainsi de réduire les inégalités sociales et territoriales tout en relevant le défi climatique.

Envoyé en préfecture le 07/02/2025 Recu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL_20250204_1-DE

Dans un pays où les écarts de revenu ont atteint des sommets, il est temps de prendre l'argent dans les super profits du CAC 40, des entreprises polluantes et de l'évasion fiscale.

En 2024 encore, les actionnaires ont reçu un montant record de dividendes.

La France est même championne d'Europe en la matière à 69 Md€ en 2023, alors que plus de 10 millions de nos concitoyens, eux, vivent dans la précarité.

On pourrait notamment citer l'entreprise Auchan qui supprime 2 300 emplois alors qu'elle a distribué 100 millions de dividendes. Cette situation d'incertitude générée également par le déficit budgétaire accumulé par le précédent Gouvernement d'Élisabeth Borne pèse aussi lourdement sur les collectivités.

(Arrivée de Serges Kader Dieudonné Ouédraogo à 20 h 14.)

Le projet de loi de finances 2025 prévoyait ainsi de les ponctionner de 5 Md€, alors qu'elles sont déjà en difficulté pour répondre aux besoins croissants des habitants.

Pour augmenter les recettes et combler le déficit, ce n'est pas dans le portefeuille des ménages ni des communes qu'il faut chercher! C'est ce qui a motivé d'ailleurs la mobilisation des Maires lors du récent congrès de leur association. Le fonds de réserve préconisé était un mauvais coup porté aux finances des communes notamment et, par ricochet, à nos services publics locaux.

Or, ce sont nos services publics qui permettent d'assurer une égalité grâce aux politiques publiques. C'est parce que nous pouvons y consacrer des moyens que nous pouvons développer des projets pour nos écoles, nos équipements culturels et sportifs ou en matière de santé.

Moins de financements pour nos collectivités, c'est une réponse dégradée à des besoins pourtant croissants singulièrement dans une ville populaire comme la nôtre.

D'autant que nous sommes dans une phase d'augmentation de la population du fait de l'attractivité de la commune avec l'arrivée de la ligne 4 et de la ligne 15 bientôt et un prix du foncier qui reste raisonnable à 3 kilomètres de Paris, en comparaison des villes voisines.

Le recensement 2024 a ainsi comptabilisé une population de 43 874 habitants. Cette augmentation témoigne de l'attractivité de la ville. Dans le même temps, nos caractéristiques sociales restent marquées par de forts besoins en matière de politiques publiques liées à la solidarité du fait d'un niveau de précarité important : 52 % des foyers balnéolais seulement sont imposables et le taux de chômage touche par exemple, 22 % des jeunes de 25 à 29 ans.

L'année dernière, Vallée Sud Emploi a ainsi accompagné 563 jeunes Balnéolais vers des formations ou de l'emploi.

Dans ce contexte inédit, avec l'équipe municipale, je tiens à réaffirmer nos priorités : la solidarité, la transition écologique et le cadre de vie, la réussite éducative. Ce sont ces priorités qui guident les orientations budgétaires que je vous présente ce soir.

Comme vous l'imaginez, la préparation de notre budget 2025 n'est pas simple. Les hypothèses financières sur lesquelles repose notre construction budgétaire sont incertaines et n'ont cessé de fluctuer au fil de la discussion du projet de loi de finances pour 2025 jusqu'à son abandon avec la censure du Gouvernement.

J'en remercie d'autant plus nos services, Rémi Fernandez, notre Directeur des finances, et la Direction générale pour leur travail et leur implication.

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025



En effet, il a été nécessaire de construire des hypothèses tenant compte des incertitudes inhérentes à l'absence de loi de finances pour 2025 sans se lancer dans une navigation à vue susceptible de compromettre la situation financière de la commune.

La stratégie financière du rapport d'orientation budgétaire pour 2025 s'appuie sur les éléments certains de la dynamique de nos recettes et sur notre situation financière saine tout en conservant une marge de prudence pour pouvoir ajuster nos prévisions en fonction des aléas que nous réservera la loi de finance lorsqu'elle sera votée.

Je tiens d'emblée à souligner, vous l'avez vu dans les documents préparatoires, que la situation financière de la ville est saine et ce n'est pas banal pour une ville moyenne comme Bagneux aux moyens modestes.

Cette bonne santé va nous permettre de mieux affronter les difficultés à venir et de faire le choix fort de ne pas augmenter la fiscalité locale.

D'ailleurs, vous avez pu aussi le constater à la lecture des tableaux mis à votre disposition, l'encours de notre dette nous situe au milieu des villes de la même strate. Notre niveau de dette par habitant reste donc raisonnable et nous continuons à y travailler.

J'en viens donc à nos priorités plus en détail. Dans une commune en pleine transformation, vous le savez, je tiens à ce que ce développement profite à toutes et tous.

Pour continuer de faire ville ensemble, à 3 km de Paris, au pied de bientôt deux métros, nous devons poursuivre nos politiques de solidarité. Ce sera le cas pour deux mesures emblématiques qui s'adressent à toutes et tous et qui seront reconduites cette année.

D'une part, la remise d'un kit de fournitures scolaires à tous les élèves à la rentrée. Elle a été particulièrement appréciée tant par la qualité du matériel que parce que, justement, tous nos enfants scolarisés en élémentaire ont pu en bénéficier. Quant aux enfants de maternelle, ils ont reçu, vous le savez, un livre.

D'autre part, l'ouverture d'un centre médical de garde au centre municipalité de santé en septembre dernier qui répond à une attente forte en matière de santé face à la désertification médicale et à la dégradation dramatique de la situation à l'hôpital. Le succès a été quasi-immédiat. Je me permets de vous en citer quelques chiffres :

- de début septembre au 11 novembre, la maison de garde a reçu 1 243 patients, soit une moyenne de 110 par semaine,
- plus de 83 % d'entre eux sont des Balnéolaises et des Balnéolais,
- 31 % ont entre 18 et 40 ans, 12 % plus de 60 ans,
- et 2,3 % des patients ont été orientés vers les urgences par nos médecins.

On voit bien l'utilité d'une telle structure.

Ce succès va nous permettre, dès le 2 janvier prochain, d'ouvrir ce centre également les samedis après-midi jusqu'à 20 heures.

Les Balnéolais et ceux qui en auront besoin pourront donc trouver un lieu de soins pour les petites urgences tous les soirs de la semaine, les samedis, dimanches et jour fériés de 15 heures à 20 heures.

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL_20250204_1-DE

Notre ambition est de rendre les services de santé accessibles à toutes et tous. C'est bien ce que nous faisons avec cette maison de garde.

Conformément au vote du dernier Conseil municipal du CCAS en 2025, la ville va mettre en œuvre un autre de ses engagements avec la création d'une mutuelle communale aux tarifs particulièrement adaptés aux anciens.

Ce sera proposé au vote du Conseil d'administration du CCAS.

Bagneux solidaire mais Bagneux tout autant engagé pour la transition écologique et le cadre de vie.

Le défi est immense pour contribuer à la protection de notre planète.

Les États ont un rôle central à jouer. Notre pays a la responsabilité de développer des politiques publiques bien plus ambitieuses en la matière.

Pour notre part, nous restons déterminés à agir pour réduire les îlots de chaleur en ville, faire évoluer nos bâtiments et inciter les habitants à prendre leur part dans un développement respectueux de l'environnement.

La ligne 15 aura quelques mois de retard, mais en 2026, elle améliorera encore les déplacements.

Elle sera un élément déterminant pour réduire encore la place de la voiture en ville.

D'ici à son arrivée, nous relancerons en 2025 les concertations sur le futur parc Robespierre. La Société des grands projets va en effet libérer l'emprise sur ce parc du puits du tunnelier au moment de la livraison de la ligne 15. Les Balnéolais pourront ainsi profiter à nouveau de ce poumon vert à quelques pas du métro.

La géothermie, depuis 2016, alimente de plus en plus de foyers, désormais l'équivalent de 10 000 à Bagneux. Elle a considérablement diminué les taux de pollution générés par d'autres énergies. Nous travaillons avec d'autres communes pour pouvoir étendre encore ce réseau de chaleur.

Et, bien sûr, la plantation d'arbres partout où c'est possible dans nos parcs comme sur l'espace public reste d'actualité.

Vous le savez, au 1^{er} septembre dernier, nous avons transféré notre compétence voirie à Vallée Sud Grand Paris. C'est donc le territoire qui, désormais, a la charge d'investir à la demande de la ville pour entretenir et refaire des voies à Bagneux. Si nous gardons la maîtrise des parcs, les arbres d'alignement seront également plantés par Vallée Sud Grand Paris. Telle est la demande que nous avons formulée pour plusieurs voies et, en lien avec le département des Hauts-de-Seine, l'avenue Gabriel Péri. Ces voies devraient être reprises pour en améliorer aussi les mobilités douces et la sécurité avec des études qui seront donc conduites l'année prochaine.

Je me réjouis aussi que le Conseil Local de Transition Écologique que nous avons lancé l'année dernière ait pris sa vitesse de croisière et que ses membres aient conçu des projets pour mieux impliquer nos concitoyens.

Nous en parlons très souvent dans cette enceinte, les attentes des Balnéolais sont fortes, vous le savez, en matière de cadre de vie. Comme vous, j'y suis très attachée, nous devons collectivement continuer à déployer des efforts pour l'améliorer.

Je parlais de la nature en ville, mais nous avons aussi à agir pour assurer la propreté de nos espaces publics et, quand il le faut, intervenir contre les incivilités encore trop nombreuses.

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025



Notre arrêté cadre de vie a permis des avancées. Ainsi, avenue Pasteur, la vidéoverbalisation a déjà permis de dresser plus de 3 500 verbalisations en 2024. De même, nos agents de la police municipale sont habilités à verbaliser les auteurs de dépôts sauvages, ce qui commence à avoir des effets autour de certains points noirs. C'est d'autant plus important qu'à compter du 1^{er} janvier, Vallée Sud Grand Paris met progressivement en œuvre ce que l'on appelle la collecte des biodéchets dans les résidences collectives.

Enfin, autre dimension centrale de notre cadre de vie, elle aussi très attendue, la place et la qualité de nos commerces.

De ce point de vue aussi, la ville se transforme. Le travail mené avec Vallée Sud Développement nous permet progressivement d'acquérir des fonds de commerce et ainsi de mieux en maîtriser les porteurs de projets.

L'arrivée des métros ouvre aussi de nouvelles perspectives d'implantation et l'appel à manifestation d'intérêt sera lancé en 2025 pour trouver des porteurs de qualité pour les neuf cellules commerciales au pied des métros, au pied de l'immeuble qui est en construction actuellement.

D'ores et déjà avec les habitants volontaires issus de l'assemblée citoyenne du 20 mars dernier, le travail avance sur une meilleure visibilité, une plus grande animation des commerces existants.

La ville a aussi scellé, vous le savez, un partenariat avec la métropole du Grand Paris et a obtenu un financement à 50 % de nos actions dans ce domaine comme en atteste une délibération votée lors de notre dernier Conseil municipal.

Pour la solidarité du cadre de vie et du commerce, nous consacrerons 300 000 € dont 181 000 en fonctionnement.

Troisième et dernière grande priorité du mandat et de l'année 2025 : la réussite éducative et l'épanouissement des enfants et des jeunes de la ville. C'est un marqueur fort de Bagneux qui nous est reconnu par les instances éducatives.

En 2025, le collège Joliot-Curie provisoire, d'une qualité inédite et durable, conçu par le département, va ouvrir ses portes sur le site de l'ancienne école Châteaubriant. Les travaux du futur collège de 600 places et du gymnase pourront alors démarrer sur l'emprise de l'actuel établissement.

Les trois groupements d'architectes désignés par la région Île-de-France pour notre futur lycée d'enseignement général ont eux aussi commencé à travailler. Les jeunes sont au cœur, vous le savez aussi, du futur équipement polyvalent dont la construction avance à un bon rythme au pied des métros.

La ville continue, vous le savez également, de financer l'allocation étudiante et de proposer des séjours pour nos jeunes et pour nos enfants.

Pour les 17-25 ans, la maison citoyenne Thierry Ehrhard développe aussi des projets citoyens et culturels de qualité.

Ces actions s'inscrivent dans un budget de fonctionnement qui bénéficie d'une dynamique de recettes avec un volume en augmentation prévu de 6 % par rapport au budget primitif de 2024, une bonne nouvelle en apparence mais qui ne correspond pas à l'augmentation de nos dépenses nécessaires.

Le produit de la fiscalité en constitue la principale source de recettes à hauteur de 68 M€. S'il est en hausse de 7 %, il est le résultat d'une situation contrastée :

- l'augmentation d'abord forfaitaire des bases, en principe fixée annuellement par la loi de finances et qui, à défaut de loi de finances pour 2025, s'appliquera à hauteur de l'inflation soit + 1,7 %,
- l'augmentation physique de nos bases de fiscalité liée à la livraison des nouveaux logements est estimée à 1.3 %.
- le maintien des droits de mutation à leur niveau de 2024 en forte baisse par rapport aux années précédentes du fait de la crise immobilière.

Les dotations et subventions que nous percevrons devraient évoluer légèrement du fait de la croissance de la population.

Elles sont toutefois loin de répondre au niveau des besoins croissants de nos habitants et restent marquées par des incertitudes : relative stabilité si le budget 2024 est reconduit ou adoption du budget 2025, tel que le Gouvernement Barnier l'avait souhaité et ponctions en vue.

Les positionnements de François Bayrou, notre nouveau Premier Ministre, ne nous rassurent pas de ce point de vue.

Globalement, nos dépenses de fonctionnement sont en hausse de 6 %, soit $+4.70 \,\mathrm{M}\odot$ pour un montant total hors autofinancement de 87,70 M€. Les charges à caractère général en représentent 19,10 M \odot avec une augmentation de 8 %, essentiellement, vous l'avez vu, due au reversement des recettes de stationnement à notre délégataire et à l'ouverture de la maison médicale de garde.

Ceci nous donne la possibilité évidemment de préserver pleinement le budget consacré à l'éducation, notamment aux actions culturelles et artistiques qui restent un marqueur fort de notre mandat. C'est aussi, je le disais, un moyen de consacrer 181 000 € supplémentaires à la qualité de notre cadre de vie et à une meilleure attractivité de nos commerces.

Dans une ville où, contrairement au Gouvernement, nous œuvrons à un haut niveau de service public, les dépenses de personnel continuent de s'élever de 56 % des dépenses de fonctionnement. L'augmentation est de 4 % par rapport à l'an dernier.

Cette augmentation s'explique par la revalorisation du point d'indice décidée par le Gouvernement qui ne compense toujours pas la forte baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires et qui est supportée à 100 % par les communes.

Elle intègre aussi l'augmentation du SMIC annoncée en novembre dernier et qui s'appliquera en année pleine en 2025.

Nous faisons aussi le choix pour 2025 d'augmenter notre participation pour la prévoyance des agents et de continuer à recruter sur des postes vacants.

Dans le projet de budget de la Nation 2025 initialement prévu, les cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires devaient augmenter de 3 points, soit une hausse pour nous de 457 000 €.

Nous l'inscrivons pour sa très grande part en réduisant notre autofinancement pour y faire face.

Nous faisons également le choix de maintenir le niveau des subventions au Centre Communal d'Action Sociale et aux associations qui concourent à tisser du lien social important dans nos quartiers et dans notre ville.

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

Je regrette en revanche la baisse de près de 100 000 € de la participation du département des Hauts-de-Seine aux actions liées à la politique de la ville malgré nos demandes qu'elle soit maintenue à son niveau de l'an dernier.

Je vous le disais, ce qui caractérise nos finances, c'est qu'elles sont saines. Cela va nous permettre de préserver notre capacité d'autofinancement malgré un contexte plus qu'incertain. Nous le faisons avec un taux moyen de la dette qui a légèrement diminué de 3,29 % à 2,97 %.

Les taux d'intérêt ont, eux aussi, vous le savez, commencé à baisser. En 2025, avec un nouvel emprunt prévu, nous aurons à verser 2 M€ d'intérêts au lieu de 1,8 en 2024.

Nous visons un niveau d'emprunt d'un maximum de 9 M€. Nous venons de finir de rembourser entièrement et par anticipation notre dernier emprunt à risque à hauteur de 2 M€. Notre encours de dette va ainsi diminuer et passer de $51,20 \, \text{M} \in \text{à} \, 45,60 \, \text{M} \in \text{.}$

Cela nous permet d'envisager de continuer à investir pour les Balnéolaises et les Balnéolais dans les années à venir. Cela nous permet aussi de maintenir une capacité de désendettement de moins de cinq années quand le seuil d'alerte est fixé à dix ans.

J'en viens plus en détail au programme d'investissement pour 2025 qui devrait atteindre 24,30 M€ soit près de 3 M€ de plus qu'en 2024, un niveau important pour continuer de bâtir pour l'avenir et asseoir nos politiques et équipements publics en lien avec nos priorités.

Pour améliorer l'offre sociale et culturelle, la construction se poursuit de l'équipement polyvalent place Lucie Aubrac qui intègre l'actuel centre social et culturel Jacques Prévert et les studios de musique de la Chaufferie. Cela représente un investissement total de 11 M€ dont 4,7 en 2025 pour l'acquisition et l'aménagement de ce futur bâtiment qui sera livré courant 2026 et pour lesquels nous aurons des subventions à hauteur de 6,20 M€, de plus de la moitié.

Sur le plan sportif, le stade René Rousseau poursuit la première tranche de rénovation entamée en juillet dernier et le stade devrait pouvoir être à nouveau utilisé au printemps.

Attachés à valoriser au mieux notre patrimoine, nous sommes en train d'édifier une maison dédiée au Clos des sources. L'ouverture en est prévue fin 2025 pour un investissement cette année de $650\,000\,$ €.

En matière de solidarité, le projet d'extension du centre municipal de santé a pris du retard, du fait d'imprévus liés à la présence de carrières en sous-sol. Les travaux vont se poursuivre mais l'ouverture des locaux rénovés sera décalée.

La ville investira 1,20 M€ en 2025 pour ce projet d'un montant total de 7 M€, subventionné via le contrat de développement territorial avec le département à hauteur de 2,50 M€.

Notre priorité éducative passe notamment aussi par la réalisation d'une nouvelle cour végétalisée. Vous savez que nous nous sommes engagés à en réaliser une par an, c'est ce que nous faisons depuis le début du mandat.

Nous allons également lancer les études de programmation de la future école des Mathurins dans le bâtiment que l'on appelle Y, pour laquelle nous visons une ouverture à la rentrée 2028, en même temps que le lycée, nous l'espérons.

À la croisée des politiques publiques en direction de nos écoles et de celles visant à favoriser la transition écologique, 2025 sera l'année du passage aux bacs en inox dans la restauration scolaire, une saine contribution, évidemment, à l'élimination du plastique. Nous consacrons un

Recu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025



investissement aussi pour se faire.

Enfin, notre priorité à la transition écologique va représenter 19 % de nos investissements avec la finalisation des travaux thermiques de la toiture de l'école Joliot-Curie, les aménagements favorisant les mobilités douces, les travaux de rénovation thermiques de nos bâtiments communaux dans le cadre du décret tertiaire et l'amélioration de notre cadre de vie.

Notre PPI d'investissement 2025-2030 est, lui aussi, ambitieux. Il est annexé au ROB. Il s'inscrit dans la volonté de poursuivre l'ensemble des projets engagés pour que Bagneux soit une ville attractive, solidaire et engagée pour un développement durable.

Équipements publics éducatifs, sportifs et culturels, travaux de rénovation de nos bâtiments, cadre de vie, renforcement de la nature en ville, nous voulons nous en donner les moyens.

Vous l'avez compris, cette année encore dans un environnement on ne peut plus incertain, nous affichons notre détermination à tenir nos engagements.

Quelle que soit la composition du nouveau Gouvernement, nous resterons engagés auprès des Balnéolaises et des Balnéolais pour demander à l'État de soutenir nos projets de développement.

La dynamique que nous avons enclenchée doit pouvoir bénéficier d'un soutien actif à nos politiques publiques en faveur de la solidarité, de la transition écologique et de la réussite éducative.

J'en ai terminé de mon intervention.

Je vous invite donc maintenant à vous exprimer dans le cadre de ce Débat d'Orientation Budgétaire et vous remercie de votre attention.

Je passe volontiers la parole à celles et ceux qui la souhaitent.

Monsieur Rousseau, nous vous écoutons.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame la Maire. Mes chers collègues, avant de commencer mon intervention, nous souhaitons remercier le service financier pour la qualité des documents fournis ce soir.

La construction budgétaire de ce DOB 2025 s'inscrit dans un contexte politique très particulier. En effet, depuis plusieurs semaines, un spectacle désolant se joue à l'Assemblée nationale. Des forces politiques extrêmes que tout oppose ont fait le choix pathétique de mêler leur voix pour faire chuter le Gouvernement avec, évidemment, des conséquences. C'est toujours dommage.

Les résultats : la loi de finances 2025 n'est toujours pas votée à ce jour. Cette alliance contre nature a des effets bien réels sur la France et les Français. Nos finances publiques sont alarmantes. La dette nationale atteint les 3 228 Md€ avec un déficit annuel de 160 Md€ et le taux d'emprunt de la France sur dix ans, mesure de référence qui ne cesse de se creuser en prenant par exemple la référence avec l'Allemagne. Cela nous amène à faire jeu égal avec la Grèce.

Vous qui parlez souvent du pouvoir d'achat des Français, eh bien! parlons-en. Les jeux politiques des extrêmes et de leurs alliés occasionnent des répercussions concrètes et néfastes.

La taxe sur l'électricité va revenir à son niveau post-crise énergétique, soit une augmentation très rapide du prix.

Concernant les impôts, il n'y aura pas d'indexation du barème de l'impôt sur l'inflation, c'est-à-dire

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

que, mécaniquement, les salaires augmentent avec l'inflation, mais le barème de l'impôt reste fixe à l'année en cours, donc 380 000 personnes sont concernées et impactées et X millions d'autres verront des augmentations.

Les répercussions sont aussi directes sur deux secteurs clés en crise : l'agriculture, le logement. Les agricultures se voient privées de l'entrée en vigueur d'un nouveau mode de calcul des retraites des agriculteurs et de l'abolition de la taxe sur le gazole non routier.

Quant au secteur du logement, l'absence d'aides comme le prêt à taux zéro généralisé et le report des diagnostics de performance énergétique complique davantage la situation.

Chacun doit prendre sa part de responsabilité: le Président qui doit en assumer largement la responsabilité qui a laissé filer ce déficit et précipité cette instabilité politique par la dissolution, mais aussi ses opposants, incapables du moindre compromis, du moins pour l'instant, prêts à mettre le pays sans dessous dessus pour décrocher une minute de gloire.

La proposition de loi de finances n'était certes pas satisfaisante et les élus de tout bord et associations d'élus l'ont fait savoir. Le texte du Gouvernement prévoyait une baisse de 14 % des crédits alloués à la politique de la ville et une baisse tout aussi conséquente de ceux dédiés aux collectivités locales. Pour les quartiers populaires, l'addition s'annonçait salée.

De plus, un effort a été demandé aux collectivités à hauteur de 5 Md€. Le plus gros de l'effort, 3 Md€, devrait être supporté par les 450 collectivités les plus importantes : les grandes villes, les régions devront reverser jusqu'à 2 % de leur budget dans un fonds de précaution, une sorte de cagnotte nationale pour aider les élus locaux en difficulté.

Bagneux ne devrait pas faire partie de ces 450 collectivités.

Bien sûr, ces décisions gouvernementales ont été décidées encore une fois sans concertation des élus de terrain.

Comme le dit notre voisin Philippe Laurent, Maire de Sceaux et Vice-président de l'AMF : « Le Gouvernement se trompe. Il pénalise les acteurs des services publics du quotidien les plus efficaces. Ce faisant, il pénalise tous les Français, d'abord les plus fragiles, et il ralentit la transition écologique. Les Maires de France ne peuvent pas l'accepter ».

Dans ce contexte politique instable et une loi de finances 2025 toujours non finalisée, nous nous interrogeons sur la pertinence de maintenir le vote du budget primitif de notre ville au Conseil municipal du 4 février 2025.

En effet, nous aurons encore beaucoup d'incertitudes certainement à ce moment-là sur les subventions venant de l'État, de la région, du département.

Un autre élément à prendre en compte : l'année 2025 sera la dernière année complète de ce mandat.

Quand nous regardons ce rapport, nous voyons clairement que vous proposez un budget préélectoraliste pour préparer les échéances 2026 : pas de hausse des taux d'imposition 2025, une enveloppe budgétaire pour les associations constante et des vœux pieux comme une ville plus agréable et plus propre, une revégétalisation des parcs existants. Certes, on peut penser au parc Robespierre, mais il est petit et étroit maintenant.

Concernant vos trois priorités municipales : la transition écologique, le cadre de vie et le renforcement de la politique éducative, évidemment, nous les soutenons.

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

En revanche, quand on voit les problèmes de sécurité, de drogue, de saleté, nous nous posons des questions sur l'atteinte de vos objectifs.

Bagneux ne doit pas être uniquement une ville-dortoir bétonnée.

Concernant l'augmentation du coût des activités municipales, vous n'en parlez pas vraiment dans ce rapport : Est-il prévu d'augmenter les tarifs des activités municipales sur 2025 ?

Concernant la masse salariale, Bagneux fait partie des sept villes ayant le plus fort taux de charges de personnel. J'ai lu, il me semble, 1 078 € par habitant. Comme par hasard, ce sont toutes les villes de gauche. Comment se fait-il que votre discours soit toujours le même pour maintenir un niveau de service public de qualité? Il faut toujours du personnel, alors que des communes de même strate ont les mêmes exigences et y arrivent peut-être avec moins de moyens. Pour moi, il est important de travailler sur le développement des compétences, l'accompagnement des équipes, en tout cas valoriser le personnel.

Je terminerai enfin mon propos sur une note positive, l'encours de dette devrait baisser de presque 3 M€ entre le 1^{er} janvier 2024 et le 1^{er} janvier 2025, notamment grâce au remboursement anticipé du dernier emprunt que vous avez cité tout à l'heure, Madame le Maire, ce dernier emprunt dit emprunt structuré que détenait la ville.

En parallèle, vous préservez une capacité d'autofinancement importante dans le contexte national et international très mouvant, c'est une bonne chose sur ce point.

Merci Madame la Maire.

Mme le MAIRE. - Merci Monsieur Rousseau.

D'autres collègues demandent-ils la parole ?

Mme GABIACHE. - Nous engageons ce débat budgétaire dans une incertitude totale concernant le budget, le projet de loi de finances 2025. Nous n'avons à ce jour ni Gouvernement ni budget. C'est une première dans l'histoire. Cette instabilité, nous la devons au Président de la République qui, par deux fois, a subi un cuisant échec électoral et qui bafoue encore le vote des Français en nommant, coup sur coup, deux Premiers Ministres de droite, alors que le Nouveau Front Populaire est arrivé en tête. Mais qui s'étonne aujourd'hui que le Gouvernement Barnier soit tombé! Il ne faut pas être Mme Irma pour prédire la fin rapide du Gouvernement Bayrou qui va continuer la même politique qui produira les mêmes effets.

Mais, Monsieur Macron, il va falloir comprendre que les Français ne veulent plus de votre politique et vous n'avez pas la majorité pour l'appliquer.

Avec le projet de budget 2025 du Gouvernement Barnier, les ponctions sur les budgets de notre ville pourraient atteindre jusqu'à 2 M€.

Alors moi, je dis : « Merci à la censure ».

Certains semblent découvrir que notre pays a une dette, ceux-là mêmes qui ont gouverné notre pays dans les dernières décennies, ceux-là mêmes qui ont fait des milliards de cadeaux aux grands Groupes et aux actionnaires. Et pour rembourser la dette, quoi de mieux que de ponctionner les collectivités territoriales.

C'est pourtant ces collectivités territoriales qui ont investi pour la vie des citoyens et des citoyennes et qui proposent des services publics de proximité indispensables. Ce sont elles qui

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

permettent de construire des logements, des écoles, des infrastructures culturelles et sportives, qui s'engagent pour la transition écologique, qui soutiennent les plus fragiles, nous l'avons vu avec le Covid.

Nous innovons tous les jours pour apporter des réponses aux besoins des habitants et des habitantes.

La dette des collectivités est restée stable depuis 40 ans alors que celle de l'État est passée de 30 à 110 % du PIB. Ce sont aux collectivités locales et donc aux habitants et aux habitantes qu'il est demandé de faire des économies.

De l'argent, il en existe dans notre pays. En 2023, les sociétés du CAC 40 ont décidé de verser 73 Md€ à leurs actionnaires. Près de 200 Md€, c'est le montant des aides publiques aux entreprises sans aucune contrepartie. C'est deux fois plus que le budget de l'éducation.

Notre ville, dans ce contexte difficile, et alors que bon nombre de nos concitoyens ont bien du mal à boucler les fins de mois, souhaite garder un haut niveau de service public.

N'en déplaise à certains ou à certaines, cela implique des dépenses et notamment une masse salariale à proportion. Nous gardons le cap sur nos priorités : solidarité, transition écologique, cadre de vie, réussite et épanouissement des enfants.

Nous nous félicitons à ce titre des actions menées pour l'égalité des chances : kit de rentrée avec les fournitures scolaires pour toutes et tous pour les enfants de l'élémentaire et un livre pour tous les enfants de maternelle.

Nous saluons l'effort fait encore cette année sur plusieurs priorités : cadre de vie avec un effort accru notamment pour nos espaces verts, commerces avec des animations commerciales permettant de rendre plus attractive notre vite, solidarité pour l'accompagnement des plus précaires et de nos seniors.

Nous avons également un programme ambitieux d'investissements qui répond aux besoins d'améliorer les performances énergétiques.

La gestion budgétaire de notre ville répond aux préoccupations de nos habitantes et de nos habitants et reste simple pour l'avenir. Notre groupe France Insoumise s'y engage pleinement.

Mme le MAIRE. - Merci. D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Monsieur Ouédraogo, nous vous écoutons.

M. OUEDRAOGO. - Merci Madame le Maire. Bonsoir chers collègues.

Le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025 marque une étape cruciale dans la construction de l'avenir de notre ville. Ce moment de réflexion et de concertation est essentiel pour définir les priorités, les ambitions de notre ville face aux défis économiques, sociaux et environnementaux qui se présentent.

Dans un contexte de contrainte budgétaire accru lié à l'inflation, lié au projet de loi de finances 2025 qui n'est pas encore voté, et aussi à l'effort budgétaire en matière de dotations de l'État, il nous appartient de faire des choix judicieux et responsables.

Ces choix doivent être guidés par deux objectifs fondamentaux, en tout cas pour nous : un, préserver le pouvoir d'achat des Balnéolais et, deux, investir dans un avenir durable et inclusif pour tous.

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

Le budget 2025 devra ainsi refléter des engagements qui nous semblent prioritaires.

Le premier, c'est la solidarité et l'équité, donc maintenir et renforcer les services publics de proximité notamment en matière d'éducation, de santé et de logement car chaque habitant de Bagneux doit pouvoir accéder à des services de qualité quels que soient ses revenus et quel que soit son quartier.

Le deuxième, la transition écologique : cela nous semble essentiel d'investir dans des projets respectueux de l'environnement comme la rénovation énergétique des bâtiments, développement des mobilités douces qui doit se poursuivre sur notre ville, l'aménagement des espaces verts pour faire de Bagneux une ville résiliente face au changement climatique.

Une autre priorité pour nous qui semble essentielle, c'est le dynamisme économique. Pour nous, c'est important de soutenir des initiatives locales, d'encourager l'entrepreneuriat et de favoriser l'emploi local en particulier pour les jeunes, afin de renforcer le tissu économique sur notre territoire.

Les commerces ont plus que jamais besoin de soutien localement.

Ensuite et enfin, il y a la participation citoyenne : associer les Balnéolais à l'élaboration et au suivi du budget pour que chaque euro dépensé corresponde aux aspirations réelles des habitants. Nous pensons que la participation citoyenne doit s'étendre aussi au contrôle des dépenses effectuées sur le budget de la commune.

Hélas, les orientations budgétaires qui nous sont présentées pour 2025 nous font clairement craindre un rétrécissement de l'activité économique et de la ville et une perte du pouvoir d'achat des Balnéolais.

En effet, à la suite d'une hausse significative de la taxe foncière de 10 %, vous inscrivez dans vos prévisions une hausse massive des impôts et des taxes à hauteur de 7 % et anticipez une hausse des dotations à croissance de dix points du fait de l'augmentation de la population. Qu'en est-il des économies, des dépenses qui sont des leviers pour dégager de la marge et de l'autonomie financière sur notre ville ?

Nous sommes inquiets face à l'emprunt de 9 M€ que vous prévoyez sur 2025, ce qui va continuer à creuser le niveau d'endettement de notre commune qui est déjà assez élevé.

L'encours de la dette par habitant nous positionne à un niveau assez moyen. Nous pensons clairement que la stratégie ne doit pas consister à rejoindre la tête du podium, bien au contraire.

Les investissements sont clairement les parents pauvres de ce budget 2025 que vous êtes en train d'esquisser, qui nous semble ni ambitieux, ni lisible et ni adapté aux besoins de notre ville.

Par conséquent, notre Groupe censure vos orientations budgétaires 2025 qui nous sont soumises à appréciation ce soir.

Je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Mme le MAIRE. - Merci. D'autres collègues souhaitent-ils intervenir? Mouloud Haddad, nous vous écoutons.

M. HADDAD. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, j'interviens ici au nom du Groupe Communistes et Citoyens et, avant toute chose, je remercie les services, notamment le service des finances, la Directrice générale, pour

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025



ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

l'excellence des documents fournis.

Pour notre Groupe, il paraît important de souligner trois points forts de ce ROB qui dessine les contours de notre BP 2025.

J'en profite pour répondre à M. Rousseau qui proposait l'ajournement du vote de notre budget primitif prévu en février : la loi prévoit et oblige de voter les budgets primitifs dans les communes dix semaines après le DOB. Effectivement, la situation à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui, cette crise politique qui, espérons-le, ne sera que politique, mais on voit bien qu'elle dépasse largement la crise politique, peut avoir des conséquences au-delà. Nous pourrons toujours faire des réajustements au BS comme parfois nous le faisons. En tout cas, pour notre groupe, il paraît important de souligner les trois points forts que je vais décliner :

- le premier point fort, des finances maîtrisées : plusieurs indicateurs nous le montrent, mais j'aimerais ici insister sur la question de la dette. À Bagneux, nous avons un niveau d'endettement (47,60 M€) inférieur au niveau d'endettement des villes de même strate et une capacité de désendettement de cinq ans. Que nous permettent ces bons indicateurs ? Ils nous permettent d'être en position de force face aux organismes prêteurs pour négocier des taux avantageux - on ne prête qu'aux riches - et ainsi d'envisager l'avenir sereinement notamment en termes d'investissements.
- le deuxième point fort, c'est notre haut niveau d'investissements (24 €), un indicateur très parlant de notre ambition non seulement d'entretenir mais d'embellir et d'enrichir le patrimoine de notre collectivité, tout cela en rapport, en symbiose oserais-je dire, avec nos préoccupations écologiques de transition énergétique, je pense aux 2,50 M€ de dépenses dans le cadre du décret tertiaire.
- enfin, en cette fin de mandat, nous maintenons nos efforts en direction de nos politiques publiques prioritaires, c'est le troisième point : la transition écologique, le cadre de vie, la réussite éducative et la solidarité.

Mme la Maire a notamment évoqué un certain nombre de mesures que nous souhaitons pérennes comme le kit de fournitures pour tous nos élèves et la maison de garde qui est au CMS.

Permettez-moi d'insister sur ces questions de solidarité. Hier soir, nous étions plusieurs d'entre nous ici dans une réunion publique consacrée aux questions de solidarité. Les associations qui œuvrent dans ce sens font toutes le même constat : depuis quatre ou cinq ans, soit depuis la crise sanitaire et la guerre en Ukraine, les demandes d'aide ont explosé sur tout le territoire quel qu'il soit : qu'il soit rural, périurbain ou urbain. Elles ont explosé fois six, fois sept sur notre ville également.

Les difficultés à se nourrir, à se chauffer et à se vêtir correctement touchent de plus en plus de catégories de la population, même celles qui pensaient être à l'abri car elles ont une activité professionnelle et un salaire : des jeunes, étudiants ou salariés, des retraités, des familles nombreuses, des familles monoparentales, des personnes isolées, et même des personnes propriétaires de leur logement. Les derniers chiffres du Secours Populaire d'ailleurs, facilement consultables, indiquent 44 % de nos concitoyens se considérant comme vivant sous le seuil de pauvreté. Et que font l'État, le Gouvernement ?

Avant sa censure - Monsieur Rousseau, je suis désolé de dire qu'elle était inévitable dans ces conditions - ils nous concoctaient un PLF de régression sociale et d'aggravation des inégalités et de la pauvreté avec, en prime, des clins d'œil à l'extrême droite. Je pense notamment à la suppression de l'AME, l'aide médicale d'état, vous savez ces étrangers qui profitent du système,

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

clins d'œil qui n'auront d'ailleurs pas suffi. Il était aussi prévu de mettre à la diète les collectivités locales en première ligne sur les questions de solidarité, justement.

Les départements qui ont cette compétence allaient, sans la censure, être privés de ressources les empêchant même pour certains de leur capacité à verser le RSA.

La catastrophe naturelle touchant l'archipel comorien et en particulier l'île de Mayotte, Mme la Maire l'a rappelé avec le vœu que nous avons voté, le montre bien. Il aura fallu un ouragan pour nous apercevoir que les Mahorais, pour la très grande majorité, vivaient dans la précarité la plus totale.

Ainsi, après avoir mis deux mois à choisir Barnier, le Président de la République aura mis une semaine à choisir Bayrou comme Premier Ministre.

Je ne pense pas que l'on pourra faire du neuf avec des vieux, faire de la démocratie avec des dénis de résultats électoraux.

Si Bayrou s'aventure à ne pas prendre l'argent là où il est vraiment, je rejoins ma collègue Claire Gabiache là-dessus, c'est-à-dire chez les ultra-riches, leurs dividendes, Mme la Maire en a parlé tout à l'heure, dans l'ISF qu'il faudra bien un jour restaurer, eh bien! il sera effectivement censuré à son tour.

La solidarité en ces temps difficiles est une des conditions de faire ville ensemble et, au Groupe Communistes et Citoyens, nous sommes fiers que la ville de Bagneux, à travers ses priorités budgétaires notamment, comme le colibri, prenne largement sa part.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Farid Housni, à vous.

M. HOUSNI. - Tout d'abord, merci aux services pour cette note extrêmement claire et pour tout le travail fourni.

Je ne vais pas répéter ce que mes collègues ont déjà dit. Nous savons très bien que nous vivons un moment extrêmement compliqué. Naturellement, le seul responsable de ce moment est le Président de la République. Après sept ans de macronisme, le taux de pauvreté a explosé, la démocratie est bafouée presque tous les jours et nous voilà devant une dissolution et devant malheureusement aussi une montée très très forte des forces de haine dans notre pays.

Ce Président qui a annoncé lors, on va dire, de son premier mandat, que, parmi ses politiques, c'est de lutter contre ce front de haine, malheureusement, ce front de haine passe de 7 députés à plus de 135. C'est factuel, c'est réel. C'est ce front de haine malheureusement qui, aujourd'hui, joue le rôle de l'assurance vie de ces Gouvernements.

M. Barnier n'a pas résisté plus de trois mois. Nous verrons pour M. Bayrou.

Je vais revenir sur les politiques locales : Bagneux. Ce débat naturellement a lieu dans un contexte compliqué, néanmoins, il est ambitieux. Ambitieux d'abord par le choix des thèmes : la solidarité. Je ne vais pas répéter ce que M. Haddad vient de dire. Hier, la secrétaire nationale du Secours Populaire nous a tout simplement dressé une réalité qui fait extrêmement mal pour un pays qui est la septième puissance économique du monde.

Je vous invite d'ailleurs à lire le site de cette association engagée qui dit énormément de choses.

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

Je ne vais pas vous dire ce que le Secours Populaire local ou les Restos du cœur local nous ont dit, parce que cela aussi, cela fait extrêmement mal. Je suis fier d'appartenir à une majorité qui défend la solidarité et qui fait le nécessaire pour avancer et aider les gens qui sont en difficulté.

Néanmoins, si on dit que, les trois thématiques, pour notre Groupe, on est totalement pour, il reste le point de la transition écologique dont on pense d'une manière très forte qu'il est temps de faire plus. Pourquoi ? Parce que ce qui se passe à Mayotte, certes, cela a révélé le taux de pauvreté, cela a révélé une réalité triste, mais cela a révélé aussi la nécessité d'engager la transition écologique.

Ce qui s'est passé en Espagne, c'est la même chose.

Aujourd'hui, j'invite mes collègues de la majorité comme mes collègues de l'opposition à se donner les moyens d'une manière plus forte pour assumer et engager cette transition d'une manière plus importante.

Encore une fois, merci pour le travail, notre Groupe est content de ce débat.

Mme le MAIRE. - Madame Moutaoukil, nous vous écoutons.

Mme MOUTAOUKIL. - Merci beaucoup Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais commencer mon propos en joignant ma voix à celle de ceux qui se sont exprimés pour remercier les services et, en particulier, M. Rémy Fernandez, notre Directeur des finances, pour les documents de qualité qu'ils nous ont transmis.

J'avais envie de vous dire que la France va mal. Quand j'ai préparé cette intervention, c'est la phrase qui m'est venue en tête. Évidemment, cela rappelle un ancien journaliste, je ne veux pas dire son nom ici, qui s'était présenté devant les téléspectateurs pour dire : « La France va mal ».

Alors que nos compatriotes de Mayotte - je remercie Mme la Maire d'avoir proposé cette délibération pour nous permettre de leur venir en aide, même si c'est très modeste, en tout cas de les soutenir - vivent un enfer depuis que le cyclone Chido a dévasté toute l'île, nous avons un ministre de l'intérieur démissionnaire qui twitte : «L'archipel de Mayotte ne pourra pas être reconstruit sans traiter la question migratoire ».

Mayotte compte ses morts et ce ministre démissionnaire choisit ce moment pour s'en prendre à l'immigration. Si ce n'est pas une obsession, cela y ressemble. Bruno Retailleau a touché le fond, mais il est le seul à ne pas s'en être encore rendu compte.

Dans le même temps, nous avons un Premier Ministre qui préfère présider son Conseil municipal à Pau où il se rend en jet privé Falcon 7 X, je me suis quand même renseignée pour savoir ce qu'il avait emprunté, plutôt que de se rendre à une réunion de crise sur Mayotte.

Le Premier Ministre a, avec cette initiative complètement hors sol, ruiné, s'il y en avait encore, tous les espoirs que l'on pouvait avoir dans cet homme pourtant réputé d'expérience. Au lieu de se préoccuper des Françaises et des Français qui vont mal, de proposer des solutions pour redresser le pays, il choisit d'aller à Pau revendiquer son droit au cumul des mandats.

Nous savons aujourd'hui que cette catastrophe mahoraise sans précédent fera de nombreuses victimes parmi les habitants de cet archipel qui est aussi, rappelons-le ici - j'ai été stupéfaite de voir qu'un nombre de Français non négligeable méconnaissait le fait - un département, une région française d'outre-mer.

À ce marasme ambiant dans lequel nous vivons s'ajoute l'actualité anxiogène des multiples terrains

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

de conflit et de guerre dont celui aux portes de l'Europe, en Ukraine, mais aussi au Moyen-Orient, à Gaza, au Liban et dans bien d'autres endroits, qui ne faiblissent pas et ce n'est pas tout.

Depuis quelques mois en France, ce sont plus de 200 000 emplois directs et indirects qui ont été supprimés. Les plans sociaux se multiplient en effet, il nous faut résister.

Dans un pays qui vit donc une crise politique depuis la censure intervenue le mercredi 4 décembre dernier, qui a fait tomber le Gouvernement Barnier, les fêtes s'annoncent donc bien difficiles pour un certain nombre de nos concitoyens.

Des études montrent qu'en 2017, les 500 Français les plus riches détenaient une fortune équivalente à 20 % du PIB. En 2022, cette richesse se montait à 45 % du PIB. Ces chiffres donnent le vertige.

On ne s'étonne donc pas de la censure de ce Gouvernement.

À la fin de son mandat, en 2027, nous pourrons dire que le Président Macron aura aidé les plus riches à s'enrichir encore plus.

Pourtant, le NFP et les Socialistes avaient quelques propositions à faire au Gouvernement pour éviter la fragilisation des Français et la casse des services publics. Ce sont des propositions que nous avons évaluées à environ 49 Md€ de recettes sans hausse d'impôt pour les classes moyennes et les classes populaires. Par exemple, la suppression des niches et dispositifs inefficaces, fin des exonérations patronales au-dessus de deux SMIC, recentrage du crédit impôt recherche, les plus gros pollueurs doivent porter l'essentiel de l'effort pour la transition écologique, mettre fin aux privilèges, par exemple, de l'aérien, les ultra-riches et les grands groupes doivent contribuer à l'effort national, retour de l'impôt sur la fortune avec un volet climatique, effectivement, je rejoins mon collègue, Farid Housni, là-dessus, taxe sur les héritages dorés, taxe sur les super profits et les super dividendes, taxe sur les transactions financières et, enfin, redonner des marges de manœuvre aux collectivités locales car l'investissement public local représente 60 % de l'investissement public, ce qui signifie du dynamisme économique et aussi des emplois.

Alors, nous ne sommes pas au Gouvernement et ces mesures, il y a peu de chance à mon avis que M. Bayrou les fasse siennes. S'il reprend à son compte les propositions de son prédécesseur, ce sont, et tout le monde l'a rappelé ce soir, 5 Md€ qu'il voudra ponctionner aux collectivités locales.

À Bagneux, rien que l'augmentation de trois points des cotisations patronales pour les caisses nationales de retraite des agents des collectivités locales représenterait $+457\,000\,$ € sur les dépenses de fonctionnement.

Malgré ce climat politique incertain qui augure donc des contraintes financières plus dures, à Bagneux, je crois que nous résistons.

Le Débat d'Orientation Budgétaire de ce soir donne à voir, même si nous sommes contraints d'attendre le prochain projet de loi de finances 2025 pour être tout à fait fixés sur notre sort, ce que la bonne gestion de notre ville nous permet de proposer.

Nos orientations pour 2025 vont toujours dans le sens d'une plus grande solidarité, d'une attention portée à la transition écologique, à notre cadre de vie et enfin notre volonté toujours déterminée de promouvoir la réussite et l'épanouissement de nos enfants.

Nous continuerons en 2025 et, Mme la Maire l'a rappelé, à offrir à tous les élèves de nos écoles élémentaires un kit de fourniture scolaire, un livre pour tous les élèves de maternelle, en

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

poursuivant aussi l'ouverture du centre municipal de santé le soir et le week-end avec la mise en place du centre médical de garde.

Des actions autour du cadre de vie, je ne vais pas les rappeler ici, on les a largement rappelées dans les différentes interventions, l'ouverture de nouveaux commerces avec l'aide de Vallée Sud Développement qui est aussi programmée pour cette année avec une animation pour les commerces existants.

Nous avons également travaillé sur un plan d'investissement pour 2025 extrêmement ambitieux puisque nous l'avons évalué à 24,30 M€ avec la rénovation du stade René Rousseau, la rénovation de la toiture de l'école Joliot-Curie, l'achèvement de la maison du patrimoine, etc.

Enfin, cette gestion saine de notre ville s'illustre aussi avec un encours de dette qui passe de 51,20 M€ à 45,60 M€.

Cet encours de dette parfaitement maîtrisé dans la dernière année du budget en année pleine est effectivement un indicateur extrêmement important puisque notre capacité de désendettement, on l'a rappelée, est de 5,1 années quand le seuil d'alerte est de dix ans.

Donc, nous nous félicitons effectivement de ce rapport d'orientation budgétaire et, Madame la Maire, au nom du Groupe Socialistes et Citoyens, nous avons décidé, compte tenu du fait que ces orientations correspondent parfaitement à notre vision du projet que nous avons effectivement discuté ensemble, de prendre acte et de soutenir ces orientations.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup, Monsieur Zani, à vous.

M. ZANI. - Je commençais à désespérer, mais j'ai bien fait d'attendre parce que cela va me permettre de répondre en une petite phrase à ma collègue Aïcha Moutaoukil : « Quand on retaille l'eau, forcément on touche le fond ».

Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Une observation au sujet de votre introduction sur la légitimité discutable du Gouvernement, que vous évoquez à l'instant et que je préfère qualifier de l'illégitimité indiscutable et pour cause! Voilà un Président qui décide unilatéralement à « qui perd gagne », en méprisant le vote des citoyens.

En effet, la nomination du Premier Ministre revient en premier lieu au vainqueur du scrutin du 7 juillet qui sont :

- le Nouveau Front Populaire : 192 élus plus 43,
- ensuite, le Rassemblement National : 140 élus plus 52 avec Ciotti,

Suivent les vaincus : Renaissance avec 93 élus (- 76), les Républicains 47 élus (- 14) et Le Modem avec 36 élus (- 14).

Même réunis, ils obtiendraient 176 députés, bien loin derrière la gauche.

Les Premiers Ministres nommés sont issus, d'une part, des groupes les moins représentés à l'Assemblée nationale et, en plus, ce sont ceux qui ont perdu le plus d'élus : 140 députés au total.

Le Président de la République nous fait une lecture in ultima res, c'est une expression latine qui veut dire : lecture des résultats en commençant par la fin. Quand vous prenez le journal, il y a une

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

équipe de foot, le premier, si vous inversez le journal, devient le dernier.

Devant cette situation tragicomique, je vais plutôt être comique que tragique, comme dirait l'autre, tout en sachant qu'aucun metteur en scène de dessins animés n'aurait osé mettre ce scénario en scène, jugez-en.

Nostradamus refuse un Premier Ministre de gauche au motif que celui-ci serait immédiatement censuré. S'il avait ces dons de voyance, il n'aurait pas dissous une Assemblée nationale dont il avait la majorité relative.

Donc, pour la stabilité du pays, il nomme un Premier Ministre représentant 47 députés sur 577 et celui-ci se barre nié par l'Assemblée nationale en trois mois, le gag du visionnaire!

Enfermé dans sa tour « d'y voir pas clair », il fait appel à son Bayrou de secours ou plutôt une roue galette qui pèse 36 députés sur 577, avec un CDD d'un mois renouvelable deux mois maximum, au terme duquel l'échiquier politique actera : échec et Matignon et bye Bayrou.

Moralité, quand on vous fait la peau, on n'a pas de pot, on organise un pot et on retourne à Pau.

Lorsque la ploutocratie, ce n'est pas un gros mot, c'est le Gouvernement par les plus fortunés, se substitue à la démocratie, l'extension dérive vers la démocrature. C'est pourquoi il faut que Mac rende son tablier en quittant le pouvoir, car on gagne quand on progresse et on perd lorsqu'on régresse.

Enfin, plus sérieusement, je veux saluer ici la non-hausse des taux d'imposition pour l'année 2025, l'offre à la rentrée d'un kit de fournitures scolaires pour les élèves d'écoles élémentaires et d'un livre pour les élèves de cours maternelle, sans oublier l'ouverture très importante du centre municipal de santé les soirs et les week-ends avec la mise en place d'une équipe de garde dans une période où l'on parle de 8 millions de Français qui vivent dans un désert médical et ne peuvent consulter plus de deux fois par an un praticien faute d'en avoir un à proximité.

Je serais injuste si je terminais sur ce point sans féliciter notre administration municipale pour l'excellent rapport qui nous est présenté aujourd'hui. Sachez que c'est sincère car c'est la première fois que je le fais, malgré une confusion de juridiction que nous verrons un peu plus tard.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils prendre la parole ?... Personne.

Merci pour la qualité de ces échanges.

Je vais revenir sur quelques points que les collègues de l'opposition ont évoqués.

Je souhaiterais tout d'abord vous dire, Monsieur Rousseau, que le KO dans lequel est le pays, a tout de même été décidé par le Président de la République. Je veux bien que l'on dise que ce soit les alliances contre nature, mais je pense que la responsabilité de ce qui se passe aujourd'hui, c'est le Président de la République qui en assume l'entière responsabilité. Comme vous le savez, il a nommé M. Barnier, Premier Ministre, qui a essayé de courir après l'extrême droite, de vouloir lui donner de plus en plus de gages. Voilà où nous en sommes donc aujourd'hui.

Il faut évidemment choisir les partenaires avec lesquels on veut dialoguer et reconnaître, M. Zani y a fait écho récemment, les résultats du scrutin des élections législatives suite à la dissolution.

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID : 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

Je ne reviens pas sur la pertinence de voter le budget au début du mois de février. Le territoire Vallée Sud Grand Paris qui n'est pas dirigé à gauche mais à droite a voté, il y a une semaine, le budget primitif du territoire. Le budget primitif 2025 a été voté il y a une semaine, bien avant nous.

Nous nous sommes demandé s'il fallait ou non reculer, mais vu le niveau d'incertitude, je crois que nous avons bien fait de ne pas reculer puisque nous sommes en fin d'année et nous n'avons toujours pas le PFL 2025 que nous aurons évidemment un jour. C'est pour cela que nous vous proposons, dans le DOB et ce rapport, des orientations qui en même temps assurent de la prudence pour nous permettre d'être en capacité de réagir si le budget voté était encore plus défavorable que ce que nous le pensons aujourd'hui.

Je voulais revenir sur les charges de personnel que vous évoquez, j'ai eu l'occasion souvent de revenir sur cette question. Vous dites : « c'est dans les villes de gauche que les charges de personnel sont plus importantes ». C'est généralement vrai. C'est parce que ce sont des villes qui ont choisi, premièrement, d'avoir un haut niveau de service public et, deuxièmement, de garder en régie publique des pans entiers de l'activité municipale. C'est particulièrement vrai pour la restauration scolaire - beaucoup de villes de droite ont transféré au privé ce type d'activité - ou le personnel d'entretien dans les écoles, pour ne prendre que ces deux exemples qui coûtent cher à la collectivité en dépenses de personnel directes. Je voulais le rappeler, plutôt le souligner comme quelque chose de positif : un niveau de service public que nous estimons important de maintenir.

Je ne suis pas partisane - je crois que mes collègues sont d'accord avec moi - de la privatisation à tous crins de tous les secteurs de l'économie, ce qui est en train de se passer dans notre pays. On est en train de privatiser les transports : la SNCF, la RATP, on ouvre à la concurrence les lignes de bus.

Nous ferons le bilan ensemble dans une dizaine d'années si vous le voulez. Nous nous apercevrons que tout cela a fait, premièrement, exploser les coûts et, deuxièmement, aggraver la sécurité de tous ces services. C'est déjà le cas, nous l'avons vu pour La Poste, tous les secteurs de l'énergie, etc. Tous les secteurs sont concernés, ce n'est pas le choix que nous portons.

Monsieur Ouédraogo, je voudrais vous rassurer, vous n'avez pas bien lu notre proposition de ROB, nous proposons de ne pas augmenter la fiscalité locale, nous proposons de ne pas augmenter les taux, mais je crois que tout le monde l'avait bien compris.

En revanche, les bases augmenteront de 1,7 %, mais ce n'est pas la ville qui décide de cette augmentation, je pense que vous l'avez en tête.

D'autre part, ce qui augmente, c'est le nombre de personnes assujetties à l'impôt car la population augmente. C'est lié à cela et non à une augmentation de la ville qui n'a d'ailleurs augmenté ni en 2024 ni en 2023, juste en 2022. Nous proposons de ne pas augmenter la fiscalité locale en 2025.

Je voulais aussi souligner un peu vos contradictions. Vous dites: « on va faire de nouveaux emprunts, cela ne va pas du tout, vous allez à nouveau endetter la ville » et, dans la phrase d'après: « l'investissement est le parent pauvre ». Il faut savoir. Soit il faut plus emprunter pour faire plus d'investissements, mais on ne peut pas dire: il faut que l'on emprunte moins et que l'on fasse plus d'investissements. Je ne sais faire cela. C'est comme pour chez vous, dans votre maison, si vous voulez faire des travaux, vous avez besoin d'emprunter pour les faire. Si vous ne voulez pas en faire, vous n'empruntez pas, mais souvent, vous ne pouvez pas faire vos travaux sans emprunter.

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025



Je tenais à vous le redire.

Je voudrais aussi insister auprès de vous sur les questions de dynamisme économique dont certes, j'ai peu parlé dans mon intervention qui était déjà très longue, pour vous dire que la politique, notamment immobilière, qu'a menée la ville pour permettre à des entreprises de s'installer est plutôt couronnée de succès pour l'instant.

Vous le savez, la très grande majorité des immeubles qui ont été livrés au pied des métros est aujourd'hui occupée par des entreprises. La dernière, j'y étais encore cette après-midi, CDC Informatique, avec plus 1 000 emplois, vient de s'implanter sur la commune. C'est d'ailleurs la plus grosse transaction opérée dans le département des Hauts-de-Seine au second semestre 2023. Cela avait été souligné pas par la ville, mais par les économistes du département. Ceci pour dire que des entreprises se sont installées, des grosses comme celle-ci, des plus petites et que d'autres vont continuer à venir s'installer sur notre territoire. C'est très important. Une ville qui vit, c'est aussi une ville capable d'avoir une mixité : des populations, de l'emploi, de l'activité économique, des commerces. C'est extrêmement important pour ne pas être, ce que dit M. Rousseau, une ville-dortoir, ce que je ne crois pas qu'est la ville de Bagneux qui est plutôt dans une dynamique - pour le coup, vous exagérez, Monsieur Rousseau - qui nous est reconnue même par vos amis politiques à l'extérieur de Bagneux que je côtoie fréquemment pour rencontrer mes collègues élus dans d'autres sphères.

Je pense que la dynamique de la ville est aujourd'hui affirmée.

Sur les questions de transition écologique, j'ai entendu la remarque de nos amis les Verts. Je voudrais leur dire que je pense qu'ils connaissent mon engagement et celui de l'équipe municipalité sur ces questions. Nous avons besoin sur ces enjeux forts d'être aussi accompagnés par des politiques publiques nationales, je tiens à le souligner à nouveau, qui ne vont pas du tout dans le bon sens. Par exemple, le fonds vert dont on pouvait bénéficier pour faire des rénovations thermiques importantes notamment des bâtiments communaux, je pense aux écoles qui ont une ancienneté, une durée de vie qui nécessitent des investissements lourds pour respecter le décret tertiaire surtout pour avoir des consommations énergétiques réduites et protéger nos bâtiments du froid et de la chaleur puisque les rénovations énergétiques servent aussi à cela.

Des annonces sont faites aujourd'hui sur le fonds vert qui est en diminution mais il y en a aussi - je l'ai peu évoqué - sur d'autres collectivités. Quand on dit que les dépenses des collectivités sont réduites, les communes ne sont pas seules concernées : le département va avoir aussi des réductions importantes de budget, la région Île-de-France va avoir aussi des réductions importantes de budget, la métropole du Grand Paris va avoir aussi des réductions de budget.

Dans ces cas-là, il est fort à craindre que les politiques publiques qui commençaient à s'engager de manière beaucoup plus forte sur les questions de transition écologique soient pénalisées. Il faut que l'on continue à mener ensemble des actions pour que ces budgets conservent une priorité dans les politiques publiques des différents échelons qu'ils soient départementaux, régionaux, métropolitains ou nationaux, pour pouvoir accompagner cette ambition importante qui est une vraie bifurcation écologique qu'il y a besoin de mener dans notre pays.

Je ne vais pas être beaucoup plus longue car j'ai déjà dit beaucoup de choses. Vous le savez, le Débat d'Orientation Budgétaire n'est pas de donner quitus aux orientations que je vous propose, mais de prendre acte que le débat a eu lieu. Je le précise pour les collègues de l'opposition.

Je pense que nous sommes d'accord pour dire que le débat a eu lieu, tous ensemble.

Je vous en remercie.

3 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) [SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES]

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE AFFERENT AU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Mme le MAIRE. - Il est proposé de fixer le budget des activités du service extérieur des pompes funèbres à 12 000 €.

Je propose de ne pas entrer dans les détails, je pense que nous serons tous d'accord sur ce sujet.

Je vous remercie.

4 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2024

APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 AFFERENTE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Mme le MAIRE. - Je passe la parole à Mouloud Haddad, notre adjoint aux finances.

M. HADDAD. - Merci Madame la Maire. Chers collègues, je vais essayer d'être concis et complet.

Comme il est de coutume à cette période de l'année, il s'agit donc d'approuver la décision modificative n° 1 afférente au budget principal de la commune au titre de l'exercice 2024.

Délibération plutôt technique donc puisqu'il s'agit de procéder à des ajustements nécessaires pour que notre budget primitif 2024 corresponde au mieux à nos réalisations budgétaires.

Dans la section de fonctionnement,

- + 1 179 688 € en dépenses et en recettes,
- + 368 348 € de fiscalité, afin d'ajuster notre budget primitif 2024 au montant exact du FSRIF (Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France) qui s'élève, d'après la dernière modification reçue par nos services, à un peu plus de 4 M€.

Dans la section investissement, nous avons un jeu d'écritures de + et de -, ce que l'on appelle dans le jargon des finances publiques des régularisations de bilan, qui fait que l'on ajoute dans cette section 5 322 311 € en dépenses et en recettes.

Ce qui me semble important de souligner également, cela a été un peu évoqué tout à l'heure lors du DOB, c'est le choix que nous avons fait de nous délester d'un emprunt structurel en le remboursant intégralement, intérêts compris, à hauteur de 2 M€. Cela montre non seulement notre bonne maîtrise de la dette, comme précisé dans mon intervention précédente, mais ce remboursement nous met également à l'abri des aléas de l'inflation inhérents à ce type de dette.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des demandes d'intervention? Monsieur Rousseau, nous vous écoutons.

M. ROUSSEAU. - Merci, Madame la Maire.

Nous resterons cohérents avec notre vote initial, vous vous en doutez bien.

Juste une petite remarque. Nous remarquons que vous avez encore surévalué les recettes

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025



d'investissement de 5 M€ principalement liées à des décalages de projets initialement prévus en 2024 et repoussés en 2025, alors que nous n'en avons pas ou peu entendu parler au vote du budget supplémentaire 2024. Cela montre peut-être une certaine fragilité dans la maîtrise budgétaire de vos investissements.

Mme le MAIRE. - Monsieur Haddad, voulez-vous répondre ?

M. HADDAD. - Je ne sais pas répondre autre chose que : « pas du tout ». Cela arrive tous les ans. Ce sont des ajustements normaux et dans des proportions, me semble-t-il, habituelles. Je ne comprends pas trop votre remarque.

Mme le MAIRE. - Il y a deux décalages : il y a ce que j'évoquais dans le ROB, le centre municipalité de santé car les carrières sont plus importantes que ce que nous pensions. Nous sommes en attente des réponses techniques précises sur ce qu'il faudra faire, nous les aurons incessamment.

Sont concernés par ailleurs les travaux à l'école Joliot-Curie. Nous avons fait une partie des travaux. Ils ne sont pas terminés, nous en ferons une autre en 2025 et une autre en 2026. Ce sont des travaux extrêmement lourds liés au décret tertiaire. Nous avons commencé une première tranche, mais en milieu complètement occupé, ce sont des travaux extrêmement difficiles à réaliser car ils sont bruyants. Il est compliqué de faire des travaux en même temps que les élèves occupent les classes.

Ce sont ces deux aspects qui ont produit ce décalage.

Y a-t-il d'autres interventions sur cette décision modificative ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

○ Vote: Adopte a la majorite, le Groupe Mieux Vivre a Bagneux et le Groupe Renouveau pour la Republique votant contre

5 - OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER PAR ANTICIPATION LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2025, AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF Y AFFERANT

Mme le MAIRE. - Mouloud Haddad, nous vous écoutons.

M. HADDAD. - Presque tout a été dit dans l'objet de la délibération. Comme il est indiqué dans ce rapport de présentation, il s'agit d'autoriser Mme le Maire - en cette fin d'année, c'est assez habituel, une délibération technique là aussi - à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en attendant le vote en février du budget primitif 2025.

Ces dépenses sont autorisées par anticipation dans les limites indiquées dans le rapport. Elles concernent les quatre chapitres qui sont dans ce même rapport :

- chapitre 20, immobilisations incorporelles pour 200 000 €,
- chapitre 204, subventions d'équipements versées pour 60 000 €,
- chapitre 21, immobilisations incorporelles pour 3 M€,

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025



chapitre 23, immobilisations en cours pour 2 M€.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

C'est une délibération traditionnelle en attendant que nous votions le budget.

Nous passons au vote.

○ Vote: Adopte a la majorite, le Groupe Mieux Vivre a Bagneux et le Groupe Renouveau pour la Republique s'abstenant

AMÉNAGEMENT URBAIN

6 - ZAC DE L'ECOQUARTIER VICTOR HUGO (CRACL 2023)

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE RELATIF A LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC) DE L'ECOQUARTIER VICTOR HUGO AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Mme le MAIRE. - Yasmine Boudjenah, à vous.

Mme BOUDJENAH. - Merci Madame le Maire. Quelques mots, il s'agit de prendre acte, avant que ce ne soit transmis au bureau de Vallée Sud Grand Paris.

Comme vous le savez, notre ZAC écoquartier Victor Hugo se développe dans le quartier nord.

En 2023, SADEV 94, l'aménageur, a procédé à différents travaux d'aménagement autour d'un des immeubles tertiaires dont Mme le Maire a parlé, qui s'est rempli depuis, mais aussi dans ce que l'on appelle le secteur 4 qui est, maintenant, en grande partie livré avec un certain nombre de nouveaux logements diversifiés et des matériaux innovants, ainsi qu'aux abords du métro avec l'élargissement de la Place Lucie Aubrac pour accueillir le premier immeuble livré en 2023.

À noter aussi dans ce CRACL 2023, plusieurs opérations en participation, c'est-à-dire qui ne sont pas menées directement par l'aménageur, mais par des opérateurs privés dans le secteur de la ZAC. Il y a ainsi une opération de logements, la livraison d'un immeuble de bureaux avenue Aristide Briand et un permis de construire pour un projet de co-living sur l'ancien foncier Opel dont le chantier a démarré cette année.

Un dernier mot par rapport aux questions financières : une provision de 200 000 € est toujours maintenue pour deux contentieux indemnitaires dans le cadre de l'ancienne procédure d'expropriation pour se rappeler, s'il en était besoin, que le chemin pour acquérir le foncier a été long et que des contentieux sont encore en cours.

S'agissant des recettes enregistrées dans le cadre de ce CRACL, une bonne nouvelle : nous avons obtenu de la part de l'État l'augmentation d'une subvention quartier de gare de 530 000 € dans le cadre du fonds vert où nous avions déjà eu un montant de 780 000 € au titre de la renaturation.

Vallée Sud Grand Paris qui a la compétence aménagement actera officiellement ce CRACL, un CRACL équilibré.

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une information donnée au Conseil municipal puisque, vous l'avez compris, c'est Vallée Sud Grand Paris qui votera le CRACL puisque la compétence aménagement est désormais au territoire.

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL_20250204_1-DE

Y a-t-il des interrogations, des remarques ?

Je vous en prie, Monsieur Rousseau.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame le Maire.

On observe un écart entre les dépenses et les recettes de l'ordre de 20 M€ au 31 décembre 2023. Ce décalage important sera-t-il réduit avec l'avancée du programme d'investissement sur la ZAC ? Cela va-t-il s'atténuer dans le temps ?

Mme BOUDJENAH. - Vous voyez cela dans le tableau Excel, Monsieur Rousseau ?

M. ROUSSEAU. - Oui.

Mme BOUDJENAH. - Étant donné qu'il s'agit d'un tableau extrêmement touffu, je ne pense pas que l'on puisse interpréter ce tableau de la manière dont vous venez de le dire puisqu'en fin d'exercice de la ZAC, il est bien indiqué que ce sera à 0. Il y a beaucoup de chiffres, en effet. Ce tableau Excel n'est d'ailleurs pas très facile à manipuler. Vous avez peut-être bougé des lignes, mais il n'y a pas d'écart de 20 M€.

M. ROUSSEAU. - Merci pour la précision. C'est pour cela que je voulais en avoir le cœur net.

Mme le MAIRE. - Vous votez pour dire que l'information a bien été communiquée au Conseil municipal.

♦ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

7 - PROTOCOLE FONCIER DE LA ZAC DES MUSICIENS

APPROBATION DU PROTOCOLE FONCIER DE LA ZAC DES MUSICIENS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'AMENAGEUR SADEV 94

Mme BOUDJENAH. - Il n'y a pas grand-chose à en dire. Vous avez une liste de parcelles qui appartiennent à la commune dans le périmètre de la ZAC des Musiciens. Cette délibération assez classique permet de signer un protocole foncier avec le groupement d'aménageurs Sadev 94 et Citallios afin qu'ils puissent acquérir et remembrer avec le reste du foncier pour procéder aux ventes de charges foncières lot par lot aux futurs promoteurs.

Mme le MAIRE. - Merci. Je suppose qu'il n'y a pas de souci. Nous passons au vote.

○ Vote: Adopte a la majorite, le Groupe Mieux Vivre a Bagneux et le Groupe Renouveau pour la Republique s'abstenant

8 - Approbation de l'avenant n° 2 a la convention d'intervention fonciere avec l'epfif

APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE

Mme BOUDJENAH. - Un mot rapide : la ville a signé une convention-cadre avec l'établissement Public Foncier d'Île-de-France, qui nous a d'ailleurs accompagnés pour la ZAC Victor Hugo, mais qui est, là, actuellement en veille sur la zone industrielle de Bagneux et ce que nous avons appelé le secteur Meuniers-Michels, en vue de maîtriser l'évolution de ces deux secteurs et, en particulier, d'essayer de non seulement conserver mais développer l'activité économique sur ces deux

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL_20250204_1-DE

périmètres.

Un certain nombre de biens ont été acquis. Ils sont gérés par l'EPFIF.

Nous avons besoin de prolonger cette convention. Nous vous proposons de la prolonger jusqu'en 2027.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - MISEEN ŒUVRE DES PROCEDURES D'ENREGISTREMENT DES MEUBLES DE TOURISME

APPROBATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROCEDURES D'ENREGISTREMENT DES MEUBLES DE TOURISME

Mme le MAIRE. - Madame Cillières, nous vous écoutons.

Mme CILLIERES. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit d'une nouvelle délibération visant à mettre en œuvre une procédure d'enregistrement auprès des services municipaux pour toutes les locations touristiques de courte durée, autrement appelées Airbnb. Cela fait suite, vous vous en souvenez sans doute, à une première étape dans le contrôle et la limitation que souhaite avoir la ville vis-à-vis des meublés touristiques et des séjours de courte durée.

Nous avons en effet délibérer en juin dernier au sein du Conseil municipal un règlement relatif au changement d'usage des locaux d'habitation avec notamment une chambre de compensation pour tout meublé touristique loué plus de 120 jours par an. Le sujet de l'enregistrement avait été abordé dans cette délibération.

Ainsi, cette procédure d'enregistrement qui est proposée ce soir permettra à la commune d'avoir une vision précise et un état des lieux détaillé du nombre de nuitées par logement mis en location de courte durée pour faire respecter le cadre légal et réglementaire et pouvoir aussi évidemment contrôler les versements de la taxe de séjour.

Pour laisser le temps de diffuser l'information, de bien informer toutes celles et ceux concernés et leur permettre de s'enregistrer, il est proposé que la plateforme soit mise en service au 1^{er} avril prochain.

Mme le MAIRE. - Merci.

Monsieur Zani, je vous en prie.

M. ZANI. - Merci, Madame la Maire.

On sait que la sous-location d'un logement social est strictement interdite. Or, dans le cadre de cette délibération, il s'agit de locations de courte durée, de locaux meublés en faveur d'une clientèle de passage qui ne peut élire domicile.

Question pour un peu plus d'éclairage : « La déclaration préalable serait-elle recevable pour un locataire d'un logement social ? »

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025



Je pense que non.

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, la loi interdit de sous-louer un logement social.

M. ZANI. - Je le sais, ce n'est pas précisé.

Mme le MAIRE. - Cela ne veut pas dire que certains ne le font pas. C'est un motif de résiliation du bail par le bailleur, de procédure d'expulsion.

Madame Gabiache, nous vous écoutons.

Mme GABIACHE. - La délibération que nous examinons aujourd'hui sur la régulation des lieux de courte durée répond à une nécessité politique, sociale et économique majeure. À travers cette intervention, nous, le Groupe France Insoumise, souhaitons rappeler pourquoi cette question dépasse le simple cadre technique pour devenir une priorité de justice sociale et de lutte contre les inégalités.

Depuis quelques années, les plateformes comme Airbnb et Consorts se sont imposées comme des acteurs majeurs des logements urbains, mais ne nous y trompons pas, cette évolution, loin d'être neutre, engendre des effets dévastateurs pour notre territoire : la marchandisation du logement, la multiplication des meublés, un bien fondamental de logement, transformés en un simple produit marchandisé au service de la rentabilité à court terme.

En détournant des logements destinés aux habitants et aux habitantes pour les réserver à une clientèle de passage, cette pratique contribue à l'éviction des classes populaires et moyennes de nos villes, une concurrence déloyale et incontrôlée alors que les hôteliers locaux et autres professionnels sont soumis à des normes strictes. Les plateformes de locations touristiques profitent d'un vide réglementaire pour contourner ces règles.

Cela crée une distorsion de concurrence inacceptable et fragile de nos acteurs économiques locaux.

La pression sur le marché locatif, comme cette note le rappelle, un chiffre sans appel, entre 2020 et 2023, le nombre de séjours de courte durée a été explosé de 1 071,2 %.

Cette flambée réduit mécaniquement le nombre de logements disponibles pour les résidents permanents tout en faisant grimper les loyers.

Ce modèle n'est pas une fatalité. Réguler, c'est affirmer un choix politique clair : le droit au logement premier sur la spéculation.

Nous saluons cette délibération aujourd'hui qui met en œuvre une disposition essentielle pour encadrer ces pratiques.

Pour nous, les points clés de cette déclaration : la déclaration préalable dès la première nuit, un téléservice d'enregistrement intégré à la taxe de séjour, la procédure encadrée des numéros de déclaration qui permet la délivrance d'un numéro obligatoire et des sanctions dissuasives par les contraventions avec des amendes pouvant aller jusqu'à 5 000 €.

Pour nous, c'est une vision politique claire de ce que nous attendons pour une ville, c'est-à-dire une réglementation qui répond à être équilibrée et pragmatique :

- préserver notre parc de logements,
- assurer une équité économique,

- protéger notre qualité de vie.

C'est aussi un engagement pour faire de Bagneux une ville solidaire et accessible où le logement est un droit fondamental et non une simple marchandise au service des profits.

Le Groupe France Insoumise soutient pleinement cette délibération en adoptant ces mesures et nous affirmons que notre ville ne cédera pas face à la spéculation immobilière.

Nous faisons le choix du bien commun et du droit au logement et de la justice sociale.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?...

Je vous rappelle que nous avons porté le besoin de la ville auprès de Vallée Sud Grand Paris de délibérer. Cela a été un peu long pour la convaincre mais nous avons réussi. Cette délibération a été adoptée juste avant l'été au Conseil de territoires. C'est parce que Vallée Sud Grand Paris a délibéré, que nous pouvons à notre tour le faire. Il y avait un sujet de discussion entre nos deux assemblées, j'ai envie de le dire comme cela.

Monsieur Rousseau, vous souhaitez intervenir, allez-y.

M. ROUSSEAU. - Merci, Madame le Maire.

Évidemment, nous voterons cette délibération. Il est important de répondre au cadre légal. Concernant certains points, je pourrais reprendre les propos de Claire Gabiache émis à l'instant. Pour gérer cela par ailleurs dans d'autres activités, je vois bien la difficulté de suivre ce type de situation avec les locations de courte durée.

En tout cas, tout ce qui permet d'encadrer est plutôt une bonne chose.

Juste une question : dans nos communes environnantes, puisque vous venez de dire que c'est passé à l'établissement public, ce téléservice est-il mis en place ? Quel est l'impact ? Je ne crois pas avoir posé la question en commission l'autre jour. A-t-on des exemples ? Comment cela fonctionne-t-il ?

Madame le Maire, tout à l'heure, vous m'avez repris quand j'ai parlé de dortoirs. Cela peut montrer que notre ville est active si les touristes viennent à Bagneux. C'est une boutade!

Mme CILLIERES. - Je n'ai pas en tête le nom des villes de notre territoire Vallée Sud Grand Paris qui auraient pu mettre en place ce dispositif.

Mme le MAIRE. - Je sais qu'il y a Malakoff.

Mme CILLIERES. - Je n'ai pas de chiffre. Nous pourrons en demander et les partager.

J'ai en tête de très grandes agglomérations proches de nous qui l'ont fait.

En tout cas, le processus d'enregistrement, passé en juin me semble-t-il, est plus contraignant. Comment fonctionne la chambre de compensation? Si vous bloquez un logement en courte durée plus de 120 jours par an, vous devez compenser par une mise en location classique d'un logement. En général, cela limite beaucoup ce type de location de courte durée.

Là, la procédure d'enregistrement peut justement éviter des non-déclarations, des choses qui passeraient inaperçues et surtout, comme je vous le disais, cela va nous permettre d'avoir de la visibilité claire sur ce qui se passe.

Aujourd'hui, pour ce qui est de la taxe de séjour, nous n'avons pas un montant par logement, mais

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

nous avons des montants par adresse.

Sur de l'habitat collectif, il est difficile de savoir combien de logements sont concernés. Cela nous permettra de voir clair sur ce qui se passe et de pouvoir réagir et sanctionner si le cadre réglementaire légal n'était pas respecté.

Mme le MAIRE. - Merci. Nous passons au vote.

○ *VOTE* : *ADOPTE A L'UNANIMITE*

ESPACE PUBLIC ET MOBILITÉS

10 - VOIRIE COMMUNALE

DECLARATION DU LINEAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE ENTRANT EN COMPTE DANS LE CALCUL DE LA DGF

Mme le Maire. - Farid Housni, nous vous écoutons.

M. HOUSNI. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'une délibération simple, la déclaration du linéaire de la voirie communale qui entre en compte dans le calcul de la DGF.

Au regard de la loi du 9 décembre 2024, au regard du Code général des collectivités territoriales et au regard, bien évidemment, des opérations de classement et de déclassement du domaine public communal ou de la création de nouvelles voiries, au 1er janvier, le nouveau linéaire de voiries communales passera à 32 560,57 mètres affectés à la circulation communale.

Nous devons communiquer ce chiffre aux autorités compétentes, à la Préfecture, pour recalculer la DGF.

Je vous demande d'autoriser Mme la Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

♦ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

AMÉNAGEMENT URBAIN

11 - DENOMINATION D'UNE VOIE DE CIRCULATION PRIVEE AU SEIN DE LA RESIDENCE DU PRUNIER HARDY

DENOMINATION D'UNE VOIE DE CIRCULATION SITUEE AU SEIN DE LA RESIDENCE DU PRUNIER HARDY, SUR LA PARCELLE L106, POUR LA DESSERTE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER

Mme le MAIRE. - Yasmine Boudjenah, nous vous écoutons.

Mme BOUDJENAH. - Ce sera très rapide, vous avez la délibération sous les yeux. Dans le cadre d'une future résidence qui sera livrée en 2025, une voirie entre l'avenue Henri Ravera et la rue de l'Égalité va se retrouver à l'intérieur de la future copropriété. Le promoteur demande qu'elle change de nom puisque, sur le cadastre, elle s'appelle Allée du Prunier Hardy, afin qu'il n'y ait pas

Envoyé en préfecture le 07/02/2025 Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL_20250204_1-DE

de confusion avec à la résidence du Prunier Hardy conservée par le bailleur Seqens.

Sur ce foncier ex-Seqens qui devient une copropriété, il est proposé d'appeler cette future voie privée Allée des terres maraîchères en référence à l'histoire de Bagneux puisque tout le plateau, et en particulier cette partie de Bagneux, était couvert de maraîchers.

D'ailleurs, pour la petite histoire, juste de l'autre côté du mur, dans le cimetière parisien de Bagneux, il y a une avenue des maraîchers.

Voilà la proposition.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

○ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

12 - OUVERTURE DES COMMERCES DE DETAIL LES DIMANCHES POUR L'ANNEE 2025 A BAGNEUX

DEROGATION AU REPOS DOMINICAL EN FAVEUR DU COMMERCE DE DETAIL (CONSULTATION DU CONSEIL MUNICIPAL)

Mme le MAIRE. - Monsieur Kandel, à vous.

M. KANDEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je propose d'aller vite parce qu'il s'agit d'une délibération que nous votons chaque année. Elle autorise cinq week-ends par an d'ouverture de toute sorte de commerce, automobile et autres commerces, sachant que les grandes surfaces ont déjà, par la loi, la possibilité d'ouvrir les dimanches.

C'est une délibération que nous prenons chaque année. Nous n'avons pas aujourd'hui de demandes supplémentaires de commerces qui voudraient ouvrir plus que cinq dimanches. Nous proposons de rester à cette jauge.

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une délibération que nous votons tous les ans.

Nous passons au vote.

⇒ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme le MAIRE. - Les délibérations n° 13 à n° 18, que nous voterons une à une, concernent la mise en gestion en flux des attributions de logements, un nouveau dispositif.

Mme Cillières, nous vous écoutons.

HABITAT

13 - CONVENTION 2024-2026 ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA SA HLM TOIT ET JOIE

APPROBATION DE LA CONVENTION 2024-2026 ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA SA HLM TOIT ET JOIE DEFINISSANT LES REGLES APPLICABLES AUX RESERVATIONS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RELEVANT DU CONTINGENT DU RESERVATAIRE COMMUNE DE BAGNEUX SUR LE TERRITOIRE DE BAGNEUX

14 - CONVENTION 2024-2026 ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET VILOGIA SA

APPROBATION DE LA CONVENTION 2024-2026 ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET VILOGIA SA, DEFINISSANT LES REGLES APPLICABLES AUX RESERVATIONS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RELEVANT DU CONTINGENT DU RESERVATAIRE COMMUNE DE BAGNEUX SUR LE TERRITOIRE DE BAGNEUX

15 - CONVENTION 2024-2026 ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET SEQENS

APPROBATION DE LA CONVENTION 2024-2026 ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET SEQENS DEFINISSANT LES REGLES APPLICABLES AUX RESERVATIONS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RELEVANT DU CONTINGENT DU RESERVATAIRE COMMUNE DE BAGNEUX SUR LE TERRITOIRE DE BAGNEUX

16 - CONVENTION 2024-2026 ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET IDF HABITAT

APPROBATION DE LA CONVENTION 2024-2026 ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET IDF HABITAT DEFINISSANT LES REGLES APPLICABLES AUX RESERVATIONS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RELEVANT DU CONTINGENT DU RESERVATAIRE COMMUNE DE BAGNEUX SUR LE TERRITOIRE DE BAGNEUX

17- CONVENTION 2024-2026 ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET HAUTS-DE-SEINE HABITAT

APPROBATION DE LA CONVENTION 2024-2026 ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET HAUTS-DE-SEINE HABITAT DEFINISSANT LES REGLES APPLICABLES AUX RESERVATIONS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RELEVANT DU CONTINGENT DU RESERVATAIRE COMMUNE DE BAGNEUX SUR LE TERRITOIRE DE BAGNEUX

18 - CONVENTION 2024-2026 ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET ICF HABITAT LA SABLIERE

APPROBATION DE LA CONVENTION 2024-2026 ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET ICF HABITAT LA SABLIERE DEFINISSANT LES REGLES APPLICABLES AUX RESERVATIONS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RELEVANT DU CONTINGENT DU RESERVATAIRE COMMUNE DE BAGNEUX SUR LE TERRITOIRE DE BAGNEUX

Mme CILLIERES. - Merci. Madame la Maire.

Chers collègues, je vais vous faire une présentation condensée - je vais vous faire l'économie d'une présentation délibération par délibération - relative à la mise en place de la gestion en flux pour les

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

réservations de logements sociaux.

À noter tout de même qu'il s'agit d'une modification importante qu'a apportée la loi Élan. La mise en place de cette gestion en flux se termine avec l'ensemble des bailleurs et sur l'ensemble du territoire national, par ailleurs.

(Arrivée de M. Sidi Dimbaga à 21 h 53.)

Six conventions sont proposées ce soir à ce Conseil municipal pour les bailleurs Toit et Joie, Vilogia, Segens, IDF Habitat, Hauts-de-Seine Habitat et ICF Habitat la Sablière.

Nous en présenterons aussi, au prochain Conseil municipal de début d'année. Certaines conventions notamment avec I3F et CDC Habitat sont en cours de validation.

Je vais essayer d'être claire en quelques mots sur : Qu'est-ce que la gestion en flux ? Il s'agit de passer d'une gestion en stocks à une gestion en flux. Pour résumer, les logements des réservataires étaient, jusqu'à présent, listés, recensés. Le réservataire était sollicité pour une attribution quand un logement de son contingent venait à se libérer.

Demain, les réservataires n'auront plus de logements précis à attribuer, mais un pourcentage des attributions sur les logements venant à se libérer dans le flux au fil de l'eau.

Ce sont les bailleurs qui, à la libération d'un logement, le flécheront vers un réservataire.

Un bilan annuel sera bien évidemment réalisé avec chaque bailleur pour vérifier que les engagements de chacune des conventions soient tenus et respectés conformément à la convention qui vous est présentée ce soir.

Dans la délibération, vous voyez que les objectifs de ce passage en gestion en flux visent à renforcer de la fluidité, à optimiser, à améliorer. Vous me direz : « À la fin, cela ne fait pas plus de logements sociaux à attribuer ». La problématique actuelle de la crise est qu'il n'y a pas assez de logements et que trop de villes ne respectent pas la loi. Il faut les contraindre à respecter la loi SRU de 25 % minimum de logements sociaux.

Je termine, si vous me le permettez, par remercier le Service Habitat pour le travail colossal que ce chantier a nécessité, comme vous pouvez l'imaginer, pour garantir et préserver bien sûr les intérêts de la commune sur son contingent de logements sociaux.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce sujet ?

Laurence Salaün, nous vous écoutons.

Mme SALAUN. - Madame la Maire, je voudrais intervenir. C'est un peu hors sujet mais cela concerne Hauts-de-Seine Habitat. Je souhaite m'adresser à M. Rousseau par rapport à sa Tribune.

Monsieur Rousseau, vous avez parlé de Hauts-de-Seine Habitat, j'ai été très attentive à votre écriture. Vous avez parlé de l'escalier 3. Je tenais à vous rappeler que la Résidence va du 1 au 10. Vous interpellez Mme la Maire. Mme la Maire a écrit à votre ami politique, Maire de Clichy, M. Rémy Muzeau, au mois d'avril ; il n'y a toujours pas de réponse.

Vous voyez, cela ne vient pas de la mairie mais bien du bailleur.

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL_20250204_1-DE

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci Madame Salaün.

Nous allons passer aux votes.

- **○** Vote sur la deliberation n° 13 : Adopte a l'unanimite
- **○** Vote sur la deliberation n° 14 : adopte a l'unanimite
- **○** Vote sur la deliberation n° 15 : adopte a l'unanimite
- **○** Vote sur la deliberation n° 16 : adopte a l'unanimite
- **○** Vote sur la deliberation n° 17 : adopte a l'unanimite
- **○** Vote sur la deliberation n° 18 : adopte a l'unanimite

PETITE ENFANCE

19 - FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Mme le MAIRE. - Chloé Trividic, nous vous écoutons.

Mme TRIVIDIC. - Ce règlement de fonctionnement des établissements des crèches municipales sur le territoire de Bagneux n'a pas été renouvelé depuis 2019. Différents référentiels législatifs ou réglementaires nous obligent, dans un certain cadre, à faire évoluer ce règlement. Cela nous a également permis de le toiletter légèrement.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions sur ce règlement ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

♦ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

20 - Subvention communale et convention 2024 avec l'IEPC pour la reservation des berceaux de la creche Arc-En-Ciel

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'IEPC ET LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LA RESERVATION DES BERCEAUX DE LA CRECHE ARC-EN-CIEL AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Mme TRIVIDIC. - Il s'agit du renouvellement annuel de la convention que nous avons signée avec une association qui gère une crèche à Bagneux. La ville est attributaire des places, de 45 berceaux. Nous la cofinançons avec différents financeurs, la CAF et autres acteurs notamment de l'insertion professionnelle car cette crèche a pour spécificité, au-delà de prendre en charge les toutpetits (es) au quotidien régulièrement, de prendre en charge aussi l'accompagnement vers l'insertion professionnelle de parents et notamment de familles monoparentales, voire de mamans solos.

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

Cette association fait un travail de qualité sur notre territoire.

Par cette convention, nous ancrons aussi le financement de l'association de la part de la ville.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

♦ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

ÉDUCATION

21- DISPOSITIF EDUCATIF « TRAIT D'UNION »

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LES TROIS COLLEGES PUBLICS DE LA VILLE POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF EDUCATIF « TRAIT D'UNION » RELATIF A LA PRISE EN CHARGE DES ELEVES TEMPORAIREMENT EXCLUS

Mme le MAIRE. - Cette convention avec les trois collèges de la ville est un dispositif alternatif à l'exclusion.

Mme BOUDJENAH. - Vous avez presque tout dit, Madame le Maire.

Nous avons proposé aux trois collèges, qui ont déjà passé ce projet de convention dans leur conseil d'administration respectif, de mettre un dispositif en place, proposé et piloté par les services éducation et jeunesse, afin d'accueillir les collégiens qui pourraient se trouver à être exclus plus de trois jours de leur établissement et de mettre en place un diagnostic et un plan d'actions personnalisé aux besoins des élèves en question. Que ce temps d'exclusion soit mis à profit pour les accompagner au mieux en vue de la reprise de leur scolarité par la suite.

Mme le MAIRE. - Merci. Il s'agit d'un très bon dispositif.

Monsieur Rousseau, allez-y, je vous en prie.

M. ROUSSEAU. - Nous sommes bien sûr très favorables à toute initiative qui pourrait favoriser la réintégration des élèves exclus temporairement. Ce dispositif peut être utile pour les élèves qui ne sont peut-être pas encore en situation de décrochage scolaire, mais avec des absences prolongées, des démotivations, des pertes de repères, etc. mais qui ont besoin d'être isolés temporairement de leur groupe d'appartenance qui est souvent leur classe.

Nous nous posons plusieurs questions ou remarques sur le contenu de cette convention : est-ce qu'un élève récidiviste pourra bénéficier plusieurs fois du dispositif ? Je ne l'ai pas vu précisé clairement. Est-ce que l'adhésion de l'élève à ce dispositif est conditionnée à l'accord des parents ? Si oui, peut-être faudrait-il le préciser plus clairement.

Il serait bon de bien mentionner que ce dispositif ne concerne pas les élèves en risque de décrochage scolaire qui repose sur la vigilance et la mobilisation des groupes de prévention du décrochage scolaire et de référents du décrochage scolaire et sur une intervention coordonnée des acteurs qui la constituent.

Lorsque l'enfant est dans le dispositif éducatif Trait d'Union pendant les heures ouvrables, il est sous la responsabilité de la commune. S'il arrive une chose grave, accident ou autre, les parents pourront-ils se retourner contre la mairie et non contre l'Éducation nationale ?

Évidemment, j'ai bien vu que la convention cite l'Académie de Versailles, mais est-ce bien reconnu par l'Académie de Versailles ?

La signature des principaux de collège est prévue, mais on ne voit pas la signature de l'Académie. Merci.

Mme BOUDJENAH. - Je veux bien apporter quelques éléments de réponse, Monsieur Rousseau. Merci de nous permettre de parler un peu plus longtemps de ce dispositif.

C'est conditionné à l'accord de la famille. Le premier jour, le collégien sera reçu avec la famille.

C'est un dispositif sur lequel nous avons réfléchi en partenariat avec les principaux de collège qui ont toute légitimité après vote de leur conseil d'administration, c'est pour cela qu'ils ont fait passer cette convention dans leur conseil d'administration. Ils ont maintenant le pouvoir de signer cette convention, cela fait partie des prérogatives d'un conseil d'administration.

Concernant l'élève récidiviste, en effet, nous ne sommes pas allés jusque dans ce détail. Si d'aventure, il y avait le souhait, y compris de la part du collège, qu'un élève récidiviste comme vous dites - je n'aime pas trop ce terme - n'en bénéficie pas, j'entends dans votre question, en gros, ne soit pas reconnu comme pouvant en bénéficier vu qu'il n'aurait pas, si je comprends votre question, intégré le bénéfice, en gros, aurait recommencé, je vous en laisse l'interprétation. Cela se comptera sur les doigts de peu de mains. Je suis au conseil d'administration de Joliot-Curie. Quand nous avons adopté cette convention, le principal a noté que si elle avait eu lieu l'année dernière, aucun élève de son établissement n'aurait eu à être orienté puisqu'il n'y a pas eu d'exclusion de plus de trois jours.

Chaque cas étant particulier, cela pourra éventuellement être examiné.

Un dernier élément pour dire que ce dispositif a été présenté pas plus tard que la semaine dernière en conseil consultatif de notre programme de réussite éducative auquel était présente Mme la Directrice académique de l'Éducation nationale adjointe, une des adjoints du DASEN au niveau départemental. Elle a salué avec beaucoup d'emphase ce dispositif. Il y a quelques expériences notamment dans quelques villes du nord du département qui fonctionnent bien, mais c'est assez peu courant. Elle a salué très positivement ce dispositif, en remerciant la ville de l'avoir proposé.

Nous pourrons y revenir dans une commission si vous souhaitez faire un premier bilan un an après.

Mme le MAIRE. - C'est un dispositif expérimental, tout le monde l'a compris. Il y aura à faire un bilan au bout d'un, deux ou trois ans de fonctionnement pour voir si c'est satisfaisant et si cela apporte un plus. En tous les cas, ce qui nous semble intéressant, c'est de profiter, excusez-moi du terme, de ce moment d'exclusion pour en faire un temps éducatif et pas un temps de relégation des élèves où, finalement, ils sont livrés à eux-mêmes et, souvent, ce n'est pas très productif quand ils reviennent.

L'objet est bien de faire de la prévention et de l'éducation auprès des jeunes pour lesquels les exclusions sont décidées.

Nous passons au vote.

♦ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

CULTURE

22 - ADHESION A LA SECTION FRANÇAISE DU CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES (ICOMOS)

ADHESION A LA SECTION FRANÇAISE DU CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES (ICOMOS)

Mme le MAIRE. - Monsieur Bensoussan, nous vous écoutons.

- M. BENSOUSSAN. Merci, Madame le Maire. Chers collègues, notre ville est en développement avec de grandes ambitions. Elle est aussi soucieuse de préserver l'existant et notamment son patrimoine. Deux engagements du mandat nous le rappellent :
- 1 valoriser et préserver le patrimoine historique dans notre appartenance au périmètre de la banlieue,
- 2 ouvrir une maison du patrimoine au Clos des Sources, ce qui sera le cas prochainement, avec des aménagements importants et après la restauration du bar du Dampierre réimplanté.

Dans ce cadre, la ville a souhaité rejoindre le Conseil International des Monuments et des Sites, acronyme anglais ICOMOS, organisme non gouvernemental qui œuvre pour la conservation des monuments et des sites.

ICOMOS a participé par exemple à la dernière COP 29 dans le but de réaffirmer son engagement en faveur de l'action climatique dans le domaine du patrimoine.

Idem pour les ODD, les fameux Objectifs de Développement Durable, dont nous avons déjà parlé ici.

Notre ville est riche de lieux historiques.

La simple adhésion qui vous est soumise au vote nous sera bien utile à l'approfondissement et à la diffusion des connaissances de notre patrimoine architectural et urbain.

Cette adhésion qui s'élève à 125 € pour 2025 permettra d'accéder à l'expertise d'ICOMOS, c'est un véritable atout.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

♦ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

23 - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN NPNRU DE LA PIERRE PLATE (CITE DES MUSICIENS) - CHARTE D'INSERTION

APPROBATION DE LA CHARTE D'INSERTION RELATIVE AU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN NPNRU DE LA PIERRE PLATE (CITE DES MUSICIENS)

Mme le MAIRE. - Jean-Pierre Quilgars, à vous.

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL_20250204_1-DE

M. QUILGARS. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, tout d'abord, permettez-moi de remettre cette délibération dans son contexte : le projet de renouvellement urbain NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) de la Pierre Plate et plus précisément le QPV de la Cité des musiciens de Bagneux visent à transformer et revitaliser ce quartier en améliorant les conditions de vie des habitants, en favorisant la mixité sociale et en dynamisant l'économie locale.

La charte d'insertion est ainsi un document clé qui définit les engagements et les actions à mettre en œuvre pour garantir l'inclusion sociale, professionnelle, économique des habitants du QPV tout au long du projet.

L'objet de la charte - je vous rassure, je ne vais pas vous la lire mais la résumer - consiste tout d'abord à :

- fixer les engagements des partenaires pour la mise en œuvre du volet insertion par l'emploi,
- fixer les objectifs pour créer des parcours professionnalisants pour les demandeurs d'emploi et les publics éloignés de l'emploi du quartier prioritaire.

Pour cela, la charte s'appuie sur le diagnostic local de l'emploi et converge avec les orientations du contrat d'engagement des quartiers 2030 Bagneux.

Pour rappel, nous sommes dans un quartier avec :

- un taux de pauvreté de 26,8 % contre 18,7 pour la commune et de 14,4 % en France,
- un taux de chômage de 22,9 % soit trois fois supérieur à la moyenne nationale,

Un besoin d'accompagnement renforcé pour les habitants cumulant plusieurs freins à l'insertion est d'autant plus nécessaire.

Pour rappel, les orientations du contrat d'engagement quartiers 2030 de Bagneux, anciennement contrat de ville, pour l'emploi sont :

- de développer l'attractivité économique et optimiser les dispositifs et parcours d'inclusion socioprofessionnels,
- d'agir collectivement pour une orientation choisie, valoriser et diversifier les filières professionnelles,
- de renforcer le loin direct entre les acteurs du monde économique avec les habitants et diminuer ainsi les freins à l'emploi.

Pour y parvenir, un Dispositif Partenarial Opérationnel est prévu comprenant :

- une structure opérationnelle de coordination qui est Vallée Sud Emploi et notamment sa cellule clause d'insertion du service Entreprises & Emploi,
- un comité technique réunissant les acteurs impliqués dans l'accès à l'emploi (ETP, services de l'État, maîtres d'ouvrage, etc.),
- un comité de pilotage coprésidé par l'EPT et l'État qui réunit les partenaires pour assurer la mise en place et le bon déroulement du dispositif d'insertion.

Cette charte définit aussi les publics qui sont éligibles selon des critères bien définis : critère géographique, critère socioprofessionnel.

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

Cette charte fixe également les objectifs d'insertion : objectifs quantitatifs, objectifs qualitatifs.

Elle stipule encore comment assurer le suivi et l'évaluation de la démarche et l'impact des clauses d'insertion sur l'accès à l'emploi durable des bénéficiaires.

Elle définit également le comment réaliser une synthèse des engagements avec les partenaires notamment les porteurs de projets, la structure opérationnelle de suivi de l'insertion, les maîtres d'ouvrage, l'État ainsi que les prescripteurs.

Voici donc les points essentiels qui résument les engagements, les objectifs, les méthodes de mise en œuvre et leur évaluation de la charte d'insertion pour ce projet de renouvellement urbain de la Pierre Plate à Bagneux.

À ce stade, je voudrais en profiter pour remercier les différents services et administrations qui ont réalisé ce travail remarquable et, entre autres, je pense à Isabelle Veron, Alexandre Canel et Jérémy Royet.

En guise de conclusion, la charte d'insertion du projet de la Pierre Plate à Bagneux doit être un document vivant, régulièrement mis à jour et adapté aux évolutions du projet et aux besoins des habitants.

Elle constitue un cadre de référence essentiel pour garantir que le renouvellement urbain se fasse dans le respect des principes d'inclusion socioprofessionnels et de développement économique local, tel que défini par le nouveau contrat d'engagement des quartiers 2030 Bagneux.

Voici donc les points essentiels, que je voulais vous résumer, de cette charte.

Il est demandé au Conseil municipal de ce soir de se prononcer comme suit :

- d'approuver la charte d'insertion pour le projet ANRU du quartier de la Cité des musiciens Pierre Plate,
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer ladite charte d'insertion.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

♦ VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

24 - AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PRU DU QUARTIER DE LA CITE DES MUSICIENS (PIERRE PLATE) DE BAGNEUX

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION NPNRU DU QUARTIER DE LA CITE DES MUSICIENS (PIERRE PLATE) DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Madame Hélène Cillières, nous vous écoutons.

Mme CILLIERES. - Merci. Madame la Maire.

Chers collègues, à la suite de mon collègue Jean-Pierre Quilgars sur le sujet de la Pierre Plate, comme vous le savez, notre ville porte depuis plusieurs années un projet d'ampleur et ambitieux de rénovation urbaine pour la Pierre Plate. Avec l'arrivée des deux métros place Lucie Aubrac et la dynamique que cela a apporté à Bagneux, nous agissons pour que ce développement profite à

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

toutes et tous.

Le renouvellement du quartier des musiciens a été retenu par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et une convention fixe les objectifs de ce projet et des financements.

La ZAC des Musiciens, qui est désormais lancée, est adossée à un plan guide voulu par la ville, très ambitieux pour le quartier.

Après la réhabilitation des logements sociaux de Chopin, Debussy et Prokofiev, la ZAC prévoit :

- un important agrandissement du parc Mandela et sa requalification,
- la réhabilitation-extension de la crèche Prokofiev,
- la reconstruction du City Stade devant la piscine,
- la création d'espaces publics et de voiries apaisés et de qualité,
- la construction du théâtre Victor Hugo en plein cœur de quartier sur la place Lucie Aubrac.

Le CSC Prévert et les studios de musique de la Chaufferie occuperont, quant à eux, des locaux tout neufs avec des surfaces beaucoup plus grandes.

En lien avec ce projet pour la Pierre Plate, la ville de Bagneux a obtenu, grâce à l'action déterminée de notre Maire, je tiens à le souligner, comme conseillère départementale, que le département reconstruise à neuf le collège et le gymnase Joliot-Curie.

La construction du collège provisoire modulaire et durable a d'ailleurs commencé sur le terrain de l'ancienne école Châteaubriant.

Dans la convention ANRU initiale, des financements étaient prévus pour le gymnase pour un montant de près de 870 000 €. La reconstruction de ce gymnase étant désormais prise en charge par le département des Hauts-de-Seine, il a été étudié avec l'ANRU la possibilité de redéployer cette subvention sur d'autres équipements de la ZAC.

Ce qui vous est proposé ce soir par ce premier avenant à la convention ANRU pour la Pierre Plate, c'est de redéployer une partie de cette subvention ainsi (c'est indiqué dans la délibération) :

- pour le nouveau City Stade, 62 540 €,
- pour la crèche Prokofiev, 100 300 €,
- pour les espaces publics, 271 326 €, soit la moitié de la subvention initialement prévue au profit, encore une fois, de l'ensemble de ces équipements ambitieux pour la Pierre Plate.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

♦ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

25 - CONVENTION D'EXONERATION DE TFPB POUR LE BAILLEUR SEQENS POUR LA PERIODE 2025-2030

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A LA MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

D'EXONERATION DE TFPB 2025-2030 POUR LE BAILLEUR SEQENS SUR LE QPV DE LA CITE DES MUSICIENS / PASTEUR-BARBUSSE / PERVENCHES-COLIBRIS ET LE PLAN D'ACTIONS 2025

<u>26 - CONVENTION D'EXONERATION DE TFPB POUR LE BAILLEUR HAUTS-DE-SEINE HABITAT POUR LA PERIODE 2025-2030</u>

AUTORISATION DONNEE A LA MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'EXONERATION DE TFPB 2025-2030 POUR LE BAILLEUR HAUTS-DE-SEINE HABITAT SUR LE QPV ABBE GREGOIRE-MIRABEAU / LINCOLN ET LE PLAN D'ACTIONS 2025

Mme le MAIRE. - Ces deux délibérations concernent des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties au profit de Seques et de Hauts-de-Seine Habitat.

Hélène Cillières, à vous.

Mme CILLIERES. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, la loi relative à la politique de la ville prévoit des dispositifs spécifiques pour réduire les inégalités.

Parmi ces dispositifs, l'exonération de taxe foncière sur les logements en quartier politique de la ville permet de flécher ces sommes non payées en fiscalité par les bailleurs vers des dépenses orientées dans ces mêmes quartiers politiques de la ville.

La nouvelle géographie prioritaire délimite trois QPV (quartier politique de la ville) sur Bagneux :

- un à la Cité des musiciens étendu sur Pasteur-Barbusse / Pervenches-Colibris avec pour bailleur Seqens,
- un a l'abbé Grégoire Mirabeau étendu à Lincoln avec pour bailleur Hauts-de-Seine Habitat,
- un quartier politique de la ville intercommunal aux Blagis intégrant les Cuverons, les Brugnauts, la place des Tertres avec pour bailleur, côté Bagneux, IDF Habitat.

Seuls les deux premiers sont concernés par l'exonération de taxe foncière.

Les deux délibérations, 25 et 26, présentent les conventions d'exonération de taxe foncière pour chacun des périmètres pour la période des nouveaux quartiers prioritaires 2025-2030 ainsi que leur déclinaison en plan d'action, vous l'avez vu, plus précis pour l'année 2025.

Pour Seqens, l'exonération concerne 572 logements pour un montant annuel d'un peu plus de 136 000 €.

Pour Hauts-de-Seine Habitat, il s'agit d'un abattement de près de 900 logements et d'un montant annuel autour de 270 000 €.

Conformément au cadre national de cette exonération de taxe foncière, les attendus et engagements des bailleurs portent sur le cadre de vie bien sûr, la tranquillité résidentielle et le renforcement du lien social.

Ces attendus-actions ont été travaillés à la suite d'un diagnostic sur site réalisé, en septembre dernier, en présence des bailleurs, de la ville, de locataires et de l'État.

Ce plan d'actions pour chacun des bailleurs fera l'objet d'un suivi précis et resserré sur sa réalisation sous le pilotage de la Préfecture dans le cadre d'un bilan annuel.

Voilà le contenu du plan d'actions annuel par périmètre dans chacune des délibérations, qui est

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025



intégré aux conventions qui vous ont été adressées.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions, des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons aux votes.

- **○** Vote sur la deliberation n° 25 : adopte a l'unanimite
- **○** Vote sur la deliberation n° 26 : adopte a l'unanimite

27 - APPEL A PROJET CITOYEN 2024 3E SESSION

APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET CITOYEN A 3 ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024

Mme le MAIRE. - Olivier Barberousse, nous vous écoutons.

M. BARBEROUSSE. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, c'est le retour de l'appel à projet citoyen qui, lors de sa troisième et dernière commission d'attribution pour 2024, vous propose d'aider trois associations balnéolaises dans diverses actions :

- tout d'abord, l'association Foyer Jeunes Travailleurs Victor Hugo qui organise une soirée Incroyable Jeunesse avec performance d'artistes, DJ, nourriture, une belle soirée en perspective à laquelle nous proposons d'attribuer 2 000 € d'aide,
- Ensuite, l'Association TLC Prod and Compagnie qui veut mener une action qu'elle baptise Bagneux s'exprime en cœur de ville, de réalisation de podcasts avec de jeunes habitants sur des problématiques de la vie quotidienne à vocation à être distribués sur différents réseaux,
- Enfin, l'association régie de quartier qui entend monter une bricothèque, en lui attribuant 1 500 €.

Ce serait donc pour un total de 5 500 €: 1 500 € à l'association Régie de quartier, 2 000 € à l'association TLC Prod and Compagnie et 2 000 € à l'association Foyers de Jeunes Travailleurs Victor Hugo.

En conséquence, je vous propose donc, chers collègues :

- d'approuver l'attribution de ces subventions dans le cadre de l'appel à projet citoyen d'un montant global de 5 500 € aux trois associations précédemment mentionnées,
- d'approuver les avenants à conclure aux conventions avec les associations Régie de quartier et Foyers jeunes travailleurs Victor Hugo,
- et enfin d'autoriser, Mme la Maire ou son représentant, à signer ces avenants ainsi que tout document relatif à l'appel à projet citoyen.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

♦ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

28 - LOCATION DE SALLES MUNICIPALES ET L'ESPACE LEO FERRE - REVALORISATION DES **TARIFS**

APPROBATION DE LA REVALORISATION DES TARIFS RELATIFS A LA LOCATION DES SALLES MUNICIPALES A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2025

Mme le MAIRE. - Lionel Chassat. à vous.

M. CHASSAT. - Merci Madame la Maire. Avant d'aborder la délibération qui nous occupe, permettez-moi à l'instar de ma collègue Laurence Salaün de revenir sur la tribune publiée par le Groupe de M. Martin dans le numéro de novembre du Bagneux Info.

En tant qu'élu en charge de la vie associative, je n'ai pas seulement été étonné par le contenu de cette tribune, j'ai été profondément choqué par l'ignorance et surtout les insinuations qu'elle véhicule.

Lorsqu'on choisit de s'exprimer publiquement, il me semble que l'on a une responsabilité, celle de s'appuyer sur des faits et non sur des suppositions.

Tout d'abord, il est essentiel de souligner que les critères et le processus d'attribution des subventions aux associations sont parfaitement transparents et rigoureux.

Toute association légalement constituée peut prétendre au soutien de la municipalité indépendamment de son orientation politique.

Le processus implique plusieurs étapes dont un examen administratif approfondi et des entretiens avec les services municipaux et les élus concernés.

Votre accusation de clientélisme est non seulement infondée mais également démentie par les faits.

Nos décisions sont prises toujours dans l'intérêt des Balnéolais.

La Chambre Régionale des Comptes qui, elle, a l'autorité et les compétences pour auditer notre gestion a salué la transparence et la qualité de notre politique associative. Ce rapport est public, consultable par tous, je vous invite vivement à le relire avant de lancer des accusations aussi graves qu'infondées.

Vos propos ne sont pas seulement faux, ils jettent une ombre injustifiée sur le travail exemplaire de nos services et sur notre engagement d'élu.

De telles accusations sont irresponsables et indignes d'une opposition qui prétend défendre l'intérêt général.

J'espère sincèrement qu'à l'avenir nos débats retrouveront un peu plus de sérieux et de hauteur.

Revenons à notre délibération. Face à la forte inflation des prix, notamment des fluides, les dépenses de fonctionnement liées à nos salles municipales connaissent une hausse significative. Afin de couvrir une partie de ces coûts supplémentaires tout en garantissant l'accessibilité de nos équipements, nous proposons une révision modérée des tarifs inférieure à cette même inflation.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2025, il est proposé :

- pour les salles municipales une augmentation de 3 % du tarif de location aux particuliers et 5 %

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE



pour les organismes extérieurs,

- pour l'espace Léo Ferré, une revalorisation de 5 %,
- pour l'espace Marc Lanvin, les tarifs resteront inchangés.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ou des interventions ?...

(Aucune.)

Je propose de passer au vote.

♦ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

RESTAURATION

29 - APPEL A PROJET DE LA REGION : « ÎLE-DE-FRANCE ZERO PLASTIQUE »

APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNE ET LA REGION POUR LA TRANSITION VERS UNE RESTAURATION ZERO PLASTIQUE

M. GUILLEMIN. - Comme vous le savez, la loi EGAlim oblige la restauration collective à ne plus utiliser de plastique à compter du 1er janvier 2025.

Nous avons donc pris la décision, à bras-le-corps, de passer des bacs en plastique à des bacs en inox dans tous nos réfectoires. Cela concerne aussi la ville de Malakoff, notre partenaire au sein de l'entente intercommunale.

C'est un enjeu pour lutter contre le gaspillage, les déchets alimentaires et donc pour protéger notre environnement. Un tel changement représente un investissement d'un demi-million d'euros (nous en avons parlé tout à l'heure) pour notre commune.

Elle nous a demandé aussi d'engager un travail bien en amont avec le personnel de l'établissement scolaire. C'est un changement important pour elles et pour eux en termes d'aptitude mais aussi de charges à soulever. C'est pourquoi dans un souci d'ergonomie et de prise en compte de la taille de nos équipements, nous avons adapté la dimension de ces bacs.

Nous avons aussi pris une assistance à maîtrise d'œuvre pour créer les meilleures conditions de mise en œuvre d'un tel changement.

C'est l'occasion pour moi de saluer le travail et l'engagement précieux et conjoint des agents de l'entretien et de la restauration.

Dans ces conditions, une subvention de 50 000 € de la Région Île-de-France est la bienvenue, vraiment.

Je vous demande de bien vouloir approuver, d'une part, la convention zéro déchet et zéro plastique et d'autoriser Mme la Maire à la signer.

Je doute que personne ira contre.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025



Nous passons au vote.

♦ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

30 - APPEL A PROJET DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS: « RESTAURATION DURABLE, **BIOLOGIQUE ET LOCALE »**

APPROBATION DE LA CONVENTION PERMEITANT A LA COMMUNE DE BENEFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET DU GROUPEMENT DES AGRICULTEURS D'ÎLE-DE-FRANCE

M. GUILLEMIN. - Nous sommes un peu dans le même esprit que pour la précédente délibération, mais cette fois, je ne réclame pas d'argent!

Soucieuse d'être le mieux accompagnée possible dans la démarche visant à renforcer une restauration durable et biologique, la ville a répondu à un appel à projet en ce sens de la métropole du Grand Paris.

Cela nous a valu d'être lauréats de sa troisième édition, ce dont on peut se réjouir. Je remercie d'ailleurs notre Directrice de la restauration d'y avoir grandement participé.

La convention que je vais vous demander d'approuver va nous permettre de poser un diagnostic, d'établir des feuilles de route et de mieux former nos agents. Elle va aussi nous aider à construire des menus durables en améliorant leur planification, le recours à des produits de l'agriculture durable et mettre en œuvre un plan d'action contre le gaspillage alimentaire.

Cette convention s'inscrit pleinement dans les engagements de la municipalité du début de mandat.

Ils sont rappelés, je vais vous en citer quelques-uns. Par exemple : tendre vers 50 % de produits bio en circuits courts, améliorer la sensibilisation des enfants à l'alimentation durable et au tri des déchets.

Je vous invite donc à:

- approuver la convention de partenariat pour l'accompagnement de la commune de Métropole du Grand Paris et le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Île-de-France sur une restauration bio et durable,
- et d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

⇒ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

POPULATION

31 - RAPPORT D'ACTIVITE DU SIFUREP AU TITRE DE L'ANNEE 2023

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE POUR LA REGION PARISIENNE (SIFUREP) POUR L'ANNEE 2023

Mme BIDAULT. - Pour rappel, le Syndicat Intercommunal Funéraire en Région Parisienne a pour mission depuis 1905 d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire sur le territoire d'Île-de-France.

Bagneux, ville adhérente, permet aux Balnéolais de profiter d'un service d'obsèques forfaitaire négocié à un prix ferme et définitif.

Il s'agit ce soir de prendre acte du rapport d'activité du SIFUREP que, j'espère, vous avez bien tous lu en long, en large et en travers, avec tous les petits chiffres sur les décès en Île-de-France.

Il s'agit juste de prendre acte de ce rapport d'activité.

Mme le MAIRE. - Merci Beaucoup.

Il est pris acte du rapport à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITÉ

32- RETRAIT DE LA COMMUNE DE CARRIERES-SUR-SEINE DU SIFUREP

APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU RETRAIT DE LA COMMUNE DE CARRIERES-SUR-

SEINE DU SIFUREP

Mme BIDAULT. - Au vu des statuts du SIFUREP, il est nécessaire de voter en Conseil municipal, le retrait de la commune de Carrières-Sur-Seine qui souhaite quitter le SIFUREP.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

♦ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

POPULATION

33 - CIMETIERE COMMUNAL (TARIFS 2025 DES PRESTATIONS NECESSAIRES AUX OBSEQUES, INHUMATIONS ET EXHUMATIONS)

APPROBATION DE LA REVALORISATION DES TARIFS DES PRESTATIONS NECESSAIRES AUX OBSEQUES, INHUMATIONS ET EXHUMATIONS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2025

Mme BIDAULT. - Je profite de cette délibération pour remercier les agents communaux du cimetière qui effectuent un travail de qualité pour l'entretien du cimetière et qui accueillent et accompagnent les familles endeuillées.

Comme chaque année, il y a lieu de procéder à une revalorisation des tarifs des prestations. Ces prestations proviennent essentiellement de creusements de sépultures, mais ces dernières se diversifient en lien avec l'évolution des pratiques funéraires.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la revalorisation des tarifs sur la base d'une augmentation de 1,5 %.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

♦ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

34 - CIMETIERE COMMUNAL (TARIFS DES CONCESSIONS ET TAXES FUNERAIRES POUR 2025)

APPROBATION DE LA REVALORISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS ET DES TAXES FUNERAIRES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2025

Mme BIDAULT. - Cette délibération vise à approuver la revalorisation de 1,5 % sur les tarifs de concessions.

Les concessions au cimetière de Bagneux sont allouées pour quinze ou trente ans pour des concessions en terre et pour quinze ans pour le columbarium.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

○ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

35 - RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION (OPERATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2025)

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR PROCEDER AUX OPERATIONS DU RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION ET FIXER LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Mme BIDAULT. - Le recensement rénové de la population, instauré par loi du 27 février 2002, aura lieu à Bagneux du 16 janvier au 22 février 2025.

Les résultats du recensement servent de base aux calculs des différentes dotations en provenance de l'État.

Nous avons parlé budget tout à l'heure, je crois important que ce recensement soit bien effectué.

Il est nécessaire pour effectuer cette campagne de recensement d'autoriser Mme la Maire à effectuer des recrutements d'agents recenseurs et d'en fixer la rémunération pour la campagne 2025.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

○ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

COMMUNICATION

36 - POLITIQUE SOCIALE ET DE VALORISATION DU PERSONNEL - BON CADEAU AU TITRE DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

ATTRIBUTION D'UN BON D'ACHAT AUX AGENTES COMMUNALES A L'OCCASION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Mme le MAIRE. - Claire Gabiache, nous vous écoutons.

Mme GABIACHE. - Je prends la parole pour vous présenter cette délibération qui, à première vue, pourrait sembler symbolique mais qui revêt en réalité une portée politique et féministe forte.

Nous sommes réunis ici pour approuver l'attribution d'un bon d'achat de 20 € à l'ensemble des

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

agentes communales à l'occasion du 8 mars, journée internationale des droits des femmes et non journée de la femme, j'insiste!

Il serait facile de réduire ce geste à une simple gratification, mais il ne l'est pas. Ce bon représente bien plus qu'un cadeau, il est un signal politique qui met en lumière deux combats essentiels :

- la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes. Que ce soit dans l'accès au poste à responsabilité, dans la répartition des salaires ou dans la précarité professionnelle, les femmes continuent d'être les premières victimes d'une société encore patriarcale,
- la charge mentale portée par les femmes : comme le souligne cette délibération, les femmes assument encore trop souvent l'essentiel de la charge mentale que ce soit dans la sphère familiale ou professionnelle.

Ce cadeau, bien que modeste, est une reconnaissance de cet état de fait, un premier pas pour vous dire : « Nous voyons, nous reconnaissons et nous voulons agir ».

Il est important de rappeler que cette délibération s'inscrit dans le cadre de la campagne annuelle de sensibilisation du 8 mars organisée par notre commune.

Elle s'ajoute aux événements prévus aux agents et aux agentes et vise à souligner concrètement les inégalités qui persistent.

Certaines critiques pourraient dire : « Uniquement pour les femmes, pourquoi un bon d'achat ? ». Parce que ce geste matérialise une lutte spécifique, celle des inégalités de genres dans un contexte où les femmes ressentent encore une situation de désavantage structurel. Parce qu'il ne s'agit pas d'un privilège mais d'un acte de reconnaissance face à une réalité quotidienne que nous ne devons pas ignorer.

Cependant, ce bon d'achat ne doit pas être un sujet mais bien un point de départ.

Nous rappelons que le féminisme, c'est aussi la lutte contre les inégalités salariales, la revalorisation des métiers du lien.

À nos agents, nous reconnaissons et nous valorisons votre engagement quotidien.

À l'ensemble des habitants de Bagneux, votre ville se bat pour les inégalités de stéréotype et les injustices de ce genre.

En votant cette délibération, nous ne faisons pas que distribuer un bon d'achat, nous avons affirmons un choix politique féministe pour plus de justice sociale et d'égalité.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

♦ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

37 - POLITIQUE SOCIALE ET DE VALORISATION DU PERSONNEL - BON CADEAU POUR LES AGENTS MEDAILLES

ATTRIBUTION D'UN BON CADEAU AUX AGENTS COMMUNAUX BENEFICIAIRES DE LA MEDAILLE D'HONNEUR REGIONALE, DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL_20250204_1-DE

Mme le MAIRE. - Hélène Cillières, à vous.

Mme CILLIERES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit de délibérer pour permettre d'attribuer un bon cadeau à nos agents bénéficiant de la médaille d'honneur pour vingt ans de service, trente ans de service et trente-cinq ans de service.

Vous avez les montants des bons cadeaux pour chacune des médailles.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

⇒ VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

ESPACE PUBLIC ET MOBILITÉS

38 - DSP STATIONNEMENT PAYANT

ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET HORS VOIRIE SOUS FORME D'UNE CONCESSION

Mme le MAIRE. - Bruno Tuder, nous vous écoutons.

M. TUDER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, depuis 2018, la gestion d'une partie de la voirie et des parkings Langevin et Léo Ferré a été confiée à la Société Transdev Park Bagneux.

Cette convention arrivant à son terme au 31 janvier 2025, il vous est proposé de repartir sur une nouvelle DSP à partir du 1^{er} février.

Comme indiqué dans la note, ce renouvellement a fait l'objet d'une réflexion sur le stationnement de la commune menée avec un bureau d'études spécialisé en la matière, le Cabinet Sareco.

Dans ce cadre, plusieurs orientations ont été prises, notamment : poursuivre l'extension des zones de stationnement payant sur voirie.

Il est donc proposé d'étendre le stationnement sur l'ensemble des voiries de la commune.

Comme je le dis chaque année lors de la présentation du rapport d'activité de notre délégataire, la réglementation du stationnement a démontré que ce n'était pas une fausse bonne idée, mais une vraie bonne idée parce que cela libérait des espaces, cela permettait aux Balnéolais d'accéder facilement au stationnement et faisait réduire de manière significative les infractions au Code de la route.

Sur le principe de la zone bleue, nous n'avons pas trouvé opportun de retenir cette possibilité parce que le contrôle s'avère complexe et c'est juridiquement incompatible avec les autres modes de stationnement que nous voulons mettre en place sur la ville. Nous conserverons donc les zones vertes et rouges qui seront étendues, comme je le disais, à l'ensemble de la ville.

Vous avez, dans votre dossier, le plan qu'il vous est proposé d'adopter ce soir.

La zone jaune sera conservée, la zone orange sera supprimée. Cette zone jaune concernera le parking du cimetière communal et le parking de l'hôtel de ville. Cela permettra aux personnes se

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID : 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

rendant au cimetière ou venant faire des démarches administratives en mairie de bénéficier de 90 minutes de stationnement gratuit.

Sur les voies privées, bien sûr comme elles sont privées, le stationnement réglementé ne s'applique pas.

Sur la durée du stationnement, nous resterons sur un stationnement payant en zone verte du lundi au vendredi et payant en zone rouge du lundi au samedi.

Sur la tarification voirie au niveau des parkings, cela fera l'objet d'une délibération qui va suivre, nous en rediscuterons tout à l'heure.

Nous avons fait un appel à candidatures dont la limite de réception a été fixée le 10 juin 2024.

Trois candidats ont porté leur candidature :

- la Société Transdev Park qui est la sortante,
- la Société Effia,
- la SEM de Vallée Sud Grand Paris donc Vallée Sud mobilités.

Ces trois candidatures ont été examinées lors d'une commission des délégations de service public qui a eu lieu le 4 juillet 2024.

Les trois candidatures ont été recevables.

S'en sont suivis deux rounds de négociation avec chacun des trois candidats les 12 juillet et 6 septembre derniers. À l'issue de ces rounds de négociation, il a été demandé aux candidats de remettre leur offre finale le 10 octobre 2024.

Nous avons demandé à notre Cabinet de nous rédiger un rapport d'analyse qui est joint aussi au dossier.

Ce rapport se base sur trois critères. Ces critères sont par ordre d'importance. Le premier critère est la proposition financière contractuelle et le compte prévisionnel d'exploitation. Le deuxième critère concerne la qualité et le dynamise du service proposé en exploitation. Le troisième critère est la qualité technique des installations des travaux projetés.

Nous pourrons en rediscuter si vous le voulez, mais vous avez le détail dans la présentation.

Concernant l'ensemble des trois critères, sur le premier, la Société Effia est arrivée en tête suivie de Transdev Park et de Vallée Sud Mobilités, sur le deuxième, là aussi la Société Effia est arrivée en tête suivie de Transdev Park et de Vallée Sud Mobilités, enfin, sur le troisième, la Société Transdev Park est arrivée en tête suivie de la Société Effia et de Vallée Sud Mobilités.

En conclusion, au vu du rapport de notre AMO, le classement a été effectué en mettant la Société Effia en premier, Transdev Park en deuxième et Vallée Sud Mobilités en troisième.

Il vous est proposé de retenir la candidature du Groupe Effia pour gérer la DSP stationnement à partir du 1^{er} février 2025.

Il vous est demandé d'approuver la convention avec Effia et d'autoriser Mme la Maire à la signer.

Je vous remercie.

Avant de vous laisser la parole, je tiens à remercier chaleureusement les services, la Directrice générale des services, la Directrice générale adjointe qui a pris le dossier en cours et qui se l'est

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

approprié. Je remercie aussi les services finances et le service marchés, car cela a été un énorme travail pendant quelques mois. Je leur ai pris beaucoup de temps.

Je les en remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Monsieur Zani, nous vous écoutons.

M. ZANI. - Merci. Madame la Maire.

Vous connaissez ma position sur le sujet pour l'avoir déjà exprimée ici même lors de nos précédents conseils municipaux, mais je vais mieux la clarifier pour que mon vote soit parfaitement compris.

En liminaire, je vais vous donner une brève lecture d'une décision rendue par le Conseil d'État en date du 18 novembre de cette année sous les numéros 472 912 et 472 918 en matière du stationnement payant, en annulant deux forfaits post-stationnement et condamnant de ce fait la Mairie de Paris à 3 000 € sur la base de l'article 761-1 du Code de justice administratif.

Le Conseil d'État, dans sa décision, souligne en substance quatre points importants qui font jurisprudence :

- premièrement, que le système de contrôle par géolocalisation comporte un risque d'erreur non négligeable pour établir l'emplacement exact du stationnement des véhicules,
- deuxièmement, les communes et intercommunalités doivent prendre toutes les mesures pour assurer la fiabilité de la géolocalisation utilisée par leurs agents ou par les sociétés délégataires intervenant dans le contrôle du stationnement payant,
- troisièmement, ainsi, avant les missions du forfait post-stationnement, une intervention humaine par des agents assermentés doit vérifier la localisation sur la base de photographies montrant l'emplacement du véhicule stationné de façon suffisamment claire et précise, comme je le suis maintenant,
- quatrièmement, c'est un point très important, la décision précise qu'en cas de contestation par l'automobiliste, le recours préalable doit être déposé devant la commune ou l'intercommunalité, avant de saisir la Commission du Contrôle du contentieux du stationnement payant, et qu'il doit faire l'objet d'un examen attentif. Cela implique en particulier que le forfait post-stationnement soit annulé si la contestation de l'automobiliste est suffisamment étayée et, plus important, si les photographies de contrôle ne permettent pas d'établir avec certitude l'emplacement exact du véhicule, et de préciser l'interdiction formelle de réclamer à l'automobiliste les éléments de preuve (photographies horodatées) confirmant la géolocalisation que seule la collectivité publique, ou son délégataire, détient.

En clair, ce n'est pas à l'automobiliste de prouver sa bonne foi mais aux autorités et agents assermentés d'établir de façon très circonstanciée sa faute.

Or, dans ce rapport qui vient de nous être présenté, il n'y a aucune disposition de ce qui vient d'être dit.

Aucune disposition de ce qui précède n'est imposée à votre délégataire sauf à l'article 12, en page 19 sur 26 concernant, je cite : « L'inscription que la législation, la jurisprudence pourraient imposer notamment au regard des droits du consommateur et notamment sa mise à jour lors de la

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025



mise en œuvre de la décentralisation du stationnement », fin de citation.

Ceci vise seulement l'affichage des tarifs, mais pas l'établissement des preuves de l'endroit précis de l'emplacement du stationnement des véhicules mis en cause.

À cet égard, je souhaiterais vous démontrer le rôle punitif du forfait post-stationnement.

J'ai trois documents à vous présenter. Si vous les souhaitez, je peux vous les donner.

Un premier document utilisé par PayByPhone.

Le 4 octobre 2024 14 h 01, fin du stationnement 14 h 31, 30 minutes gratuites.

Forfait post-stationnement, la même date : dans la plage horaire, c'est-à-dire dans l'intervalle du stationnement qui est relevé à 14 h 20 rue de Verdun - c'est important, nous verrons pourquoi - 28 €. Après contestation, et c'est la preuve qu'il n'y a pas de fraude, pourquoi ? Parce qu'il y a eu un ticket de 30 minutes gratuites, on répond : « Après vérification des pièces justificatives fournies, il apparaît que vous vous êtes acquitté d'un ticket en zone rouge, 30 minutes gratuites, via l'application - on le précise - avant de vous stationner en zone verte, pas de gratuité ».

L'application ne dit pas, elle délivre les 30 minutes sans préciser que c'est interdit.

Les zones ne sont pas suffisamment signalées. Il n'y a pas d'intention de fraude.

Quand quelqu'un le fait pour une fois, il stationne quelque part. De bonne foi, il prend 30 minutes, il se met quelque part, il ne voit pas, même moi, je ne peux pas vous définir les zones vertes, jaunes ou rouges parce que l'horodateur le précise, l'application ne le précise pas. Lorsque les services constatent tout de même que, sur une seule contestation, on oppose une fin de non-recevoir, c'est une action punitive.

Maintenant, à la personne qui le fait cinq, six ou sept fois, on lui dit : la première fois, c'est bon, après, c'est trop.

On refuse pour la première réclamation, ce n'est pas normal.

De plus, si on se réfère à l'arrêt du Conseil d'État, l'emplacement exact en zone rouge, en zone verte, en zone bleue - déjà, il ne faut pas être daltonien, sinon on passe à la caisse - n'est pas démontré.

Les documents sont là.

Je poursuis un peu. Nous sommes toujours sur le stationnement payant.

Pour conclure, je ne sais pas si vous le faites exprès pour tester ma vigilance, mais une fois encore, une confusion de juridiction s'est glissée dans votre contrat à l'article 46, page 59 sur 60 titré : « jugement des contestations » qui renvoie les contestations vers le tribunal administratif de Versailles, alors que c'est du ressort de celui de Cergy-Pontoise.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir sur la délibération 38 ?

Monsieur Tuder, vous voulez répondre?

M. TUDER. - Absolument.

Au sujet du premier point que vous abordez, l'arrêté du Conseil d'État sur le contrôle des FPS, sachez que sur la DSP existante et a fortiori sur la suivante, lorsque le véhicule LAPI procède à la

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

verbalisation d'un véhicule, il y a systématiquement un agent assermenté en back-office qui vérifie, photos à l'appui, de la véracité de l'infraction. Jusque-là, nous respectons l'arrêté du Conseil d'État puisque nous le faisons.

Si les photos ne permettent pas de juger de manière absolue de l'infraction, le FPS n'est pas validé.

Ensuite, toute personne a la possibilité de faire un RAPO, un Recours Administratif Préalable Obligatoire.

À l'appui de ce RAPO, la personne peut justifier de sa bonne foi pour contester le FPS. Elle doit fournir un certain nombre d'éléments pour justifier sa bonne foi.

En fonction de ce que la personne présente, les RAPO sont accordés ou refusés.

Je vais vous donner quelques chiffres statistiques.

Le taux de RAPO sur la ville sur l'ensemble de la DSP s'est élevé à environ 5 % des FPS dressés, ce qui est en deçà de la moyenne nationale.

Sur les RAPO qui ont été reçus tout au long de cette DSP, environ 70 % des réclamations ont été approuvées à l'appui des preuves fournies par les personnes verbalisées.

Enfin, si le RAPO est refusé, ils peuvent passer par la CCSP, la Commission du Contentieux du Service Public. Là, c'est jugé par un juge.

Effectivement, c'est au délégataire ou à la ville, suivant le mode adopté soit en régie soit en DSP soit en marché, d'apporter les preuves.

Tout ce que vous expliquez au début de votre intervention se faisait déjà à Bagneux et continuera de se faire.

Sur le FPS que vous indiquez rue de Verdun, jusqu'à preuve du contraire, le marquage au sol rue de Verdun est blanc. En zone rouge, le marquage est rouge. C'est une manière très simple de dissocier le stationnement en zone rouge du stationnement en zone verte.

L'application PayByPhone ou l'application Flowbird, vous avez le choix comme dans toutes les villes, vous donne la liste des codes de stationnement possible sur la ville.

En utilisant la géolocalisation de l'application PayByPhone, la plus utilisée en France, PayByPhone vous donne automatiquement le code de stationnement de l'endroit où vous vous trouvez. À ce niveau, il n'y a pas d'ambiguïté.

À Bagneux, nous n'avons pas inventé la mode, il en est ainsi partout, même à l'étranger puisque PayByPhone se trouve aussi à l'étranger, j'ai eu l'occasion de le constater.

Concernant les histoires de juridiction Versailles/Cergy-Pontoise, il faudra que l'on voie ce qui s'est passé. Si une erreur a été commise, nous la rectifierons.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. ZANI. - Je peux répondre ?

Mme le MAIRE. - Je ne propose pas que l'on passe une heure sur votre contravention, Monsieur Zani. Il faut la payer! Je crois que vous avez commis une erreur. Ce n'est pas grave, nous en faisons tous. Il m'arrive d'en faire aussi. Il m'arrive de me prendre une amende.

M. Tuder vous a donné les explications. Si vous n'utilisez pas la géolocalisation de l'application

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

PayByPhone, ils ne peuvent pas vous dire si vous êtes ou non en zone rouge, ils ne sont pas devins. En fait, il faut utiliser la géolocalisation sur le smartphone.

M. ZANI. - Vous ne m'autorisez pas à répondre ?

Mme le MAIRE. - Allez-y, Monsieur Zani. Vous parlez d'une affaire privée en Conseil municipal.

M. ZANI. - 30 secondes seulement. On dit que l'agent est assermenté, le matériel informatique qui est sur la voiture ne l'est pas! Comment pouvez-vous dire qu'un agent est assermenté? Vous le savez très bien, vous m'avez remboursé quatre FPS faits par des agents assermentés, je vous le signale! Premièrement, comment pouvez-vous dire qu'un agent est assermenté lorsque, moi personnellement, moi M. Zani Saïd, je reçois un FPS indiquant que j'ai stationné au 129 ou 140, je ne sais plus, rue Albert Petit alors qu'elle finit au 109! Le PV a sauté, bien naturellement.

Comment pouvez-vous dire qu'un agent est assermenté quand les gens sont sur des places de livraison et qu'on leur dit : « Vous n'avez pas payé »?

Comment pouvez-vous dire qu'un agent est assermenté lorsque les gens sont sur le bateau d'un pavillon et qu'on leur dit : « Vous n'avez pas payé votre stationnement » ? Vous ne pouvez pas dire qu'un agent n'est pas assermenté.

Et de surcroît, la mairie de Paris a perdu devant le tribunal administratif, devant le Conseil d'État représenté par des avocats qui n'ont pas pu convaincre les juges que l'agent qui est à l'origine des FPS est assermenté jusqu'à preuve du contraire.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Nous n'allons pas polémiquer, nous passons au vote.

◇ VOTE: ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE **VOTANT CONTRE**

Je vous remercie.

MARCHÉS PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

39 - FIXATION DES TARIFS DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

FIXATION DES TARIFS DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

M. TUDER. - Comme je le disais, la fixation des tarifs du stationnement payant sur voirie fait partie d'une délibération à elle seule.

Il faut savoir que, depuis sept ans, depuis la mise en place du stationnement payant à Bagneux, cette grille tarifaire n'a jamais été changée, revalorisée.

À l'occasion du renouvellement de cette DSP, nous avons décidé de revaloriser cette grille tarifaire. Vous l'avez en pièce jointe.

À titre d'exemple, le stationnement, sur une zone verte passera de 1 à 1,20 €. Les abonnements résidentiels passeront de 15 à 20 € par mois et à 200 € par an à la place de 150 € par an.

Il est à préciser que le stationnement sur parkings ne bougera pas parce que nous avons la volonté que les usagers, les automobilistes, utilisent ces places en ouvrage pour justement libérer de l'espace public parce que c'est aussi l'objet de la réglementation du stationnement.

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL_20250204_1-DE

Enfin, le montant des FPS va être revalorisé en passant de 28 à 35 €.

Mme le MAIRE. - Il s'agit de passer au vote.

⇒ Vote: Adopte a la majorite, le Groupe Bagneux Citoyenne et Associative s'abstenant

Je vous remercie.

<u>40 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA GESTION DES RECEITES DU</u> STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE DE LA VILLE

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA GESTION DES RECEITES DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE DE LA VILLE

M. TUDER. - Cette délibération permet de dissocier le paiement à l'horodateur, l'abonnement et les FPS. Cette convention permet d'éclaircir sur : quelle somme revient à qui ?

On sait que le FPS revient aux villes.

Cette convention permet de reverser le stationnement payant, le paiement à l'horodateur et les abonnements à notre délégataire, c'est sa manière de se rémunérer.

Mme le MAIRE. - Merci. Nous passons au vote.

○ Vote: Adopte a la majorite, le Groupe Bagneux Citoyenne et Associative votant s'abstenant

Je souhaite remercier mon collègue Bruno Tuder en votre nom à toutes et à tous, c'est un dossier qui n'est pas forcément des plus simples à s'occuper. Merci beaucoup pour tout le temps qu'il a passé à s'occuper de ce dossier depuis un an, bien sûr auparavant, mais depuis un an pour le renouvellement avec Chloé Loridant et Cécile Alliaud pour tout ce travail mené, un travail exigeant, vous vous en rendez compte, pour arriver à conclure notre nouvelle délégation de service public dans les délais impartis.

Merci beaucoup à eux.

41 - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE A 6 LOTS PORTANT SUR LA FOURNITURE DE VEGETAUX, MOBILIERS DE FLEURISSEMENT ET ARROSAGE

ATTRIBUTION D'UN MARCHE PORTANT SUR LA FOURNITURE DE VEGETAUX, MOBILIERS DE FLEURISSEMENT ET ARROSAGE

Mme le MAIRE. - Patrick Duru, à vous.

M. DURU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est une délibération pour l'attribution du marché de fourniture de végétaux et de mobiliers de fleurissement et d'arrosage car ce marché arrivant à terme, il fallait le relancer.

Je remercie les services d'avoir fait ce travail pour pouvoir relancer ce marché qui est un accordcadre à bon de commande de fourniture et de livraison qui comprend six lots répartis comme suit :

- lot 1 : fourniture de plantes annuelles, bisannuelles, potagères, aromatiques, condimentaires et chrysanthèmes,
- lot 2 : mobiliers de fleurissement, jardinières et suspensions avec désinfection, mise en culture, pose, dépose et arrosage de tout ou partie,

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025



- lot 3 : fourniture de bulbes, tubercules, griffes et plantation mécanisée,

- lot 4 : fourniture de plantes vivaces et autres, les graminées, autres plantes en association pour le fleurissement,
- lot 5 : fourniture de tapis de fleurs prêt à poser,
- lot 6 : fourniture de végétaux de pépinière : arbres, conifères, arbustes, plantes grimpantes, rosiers, plantes de terre de bruyère.

Le marché a été publié le 27 septembre 2024.

Sa durée d'exécution est d'un an renouvelable trois fois, donc quatre ans maximum.

Une commission d'appel d'offres a jugé les offres. Elle a établi une attribution des lots des marchés relatifs à la fourniture de ces végétaux pour le lot 1 à la Société EARL Vervoort Laurent, pour le lot 2 à la Société SARL Horty Fumel, pour le lot 3 à la Société SARL Brageirac Fleuri, pour les lots 4 et 6 à la Société SA Plandanjou et pour le lot 5 à la Société SAS Fleur-i-Tech.

Nous proposons d'autoriser, Mme la Maire ou son représentant, à signer les marchés correspondants pour ces marchés d'allotissement.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

○ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

42 - ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF A LA PREVENTION ET LA MEDIATION SOCIALE

APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF A LA PREVENTION ET LA MEDIATION SOCIALE

M. REYNAUD. - Chers collègues, comme vous le savez, est mis en place à Bagneux un système de médiation qui irradie dans les quartiers pour amener du mieux vivre ensemble.

Depuis 2019, la commune de Bagneux a confié, dans le cadre d'une procédure de marché public, la mise en place de ce dispositif à l'association Promevil.

Cette action, inscrite dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, vise à prévenir et gérer les tensions sur les espaces publics et assurer l'interface entre les habitants et les services existants.

Le dispositif, initialement mis en place sur certains quartiers, s'est progressivement étendu sur le territoire communal en intégrant le nord de la ville depuis le 1^{er} septembre 2022 et intègre désormais les quartiers suivants : Cuverons-Tertres, Abbé Grégoire Mirabeau, place Dampierre et ses abords, Madeleine, Pierre Plate, Victor Hugo, Léo Ferré.

Par ailleurs, ce marché d'une période d'un an renouvelable trois fois conclu avec l'association Promevil se termine le 31 décembre 2024.

La Direction de la Tranquillité Publique et de la Prévention assure un point hebdomadaire avec le titulaire, afin de s'assurer de la complémentarité avec d'autres dispositifs mis en place : la vidéoprotection, la police municipale, le CLSPD, les relations partenaires avec la police nationale.

Dans le cadre de cette nouvelle consultation, le marché inclut :

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

- la possibilité d'expérimenter l'accès des médiateurs aux parties communes aux bailleurs volontaires qui ne le sont pas tous,

- la fin des conventions d'attribution de postes d'adulte-relais suite à une notification de la Préfecture, qui se traduit par un impact financier important puisque nous perdons 45 000 € qui deviennent à la charge de la commune, deux postes d'adulte-relais étant attribués sur le marché en cours.

Les coûts de cette prestation sont en augmentation par rapport à l'année de référence 2019 et sont estimés à 330 000 € HT pour six effectifs, soit une baisse de trois effectifs par rapport aux marchés en cours. Le marché prévoit de calibrer les moyens humains par bons de commande.

La phase de consultation étant clôturée le 21 novembre 2024, deux offres ont été analysées sur la base de critères bien précis : prix (40 %), offre technique (60 % : reporting, professionnalisation, outils, choix des agents, respect des exigences sociales et environnementales, etc.).

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer comme suit :

- approuver l'attribution d'un marché par accord-cadre relatif aux prestations de médiation socialeprévention de la mairie de Bagneux à l'association Optima,
- autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tout document y afférent.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup. Monsieur Zani, nous vous écoutons.

M. ZANI. - Merci, Madame la Maire.

Ce sera très court. Ce contrat nous revient en moyenne à 500 000 € au maximum par an pour six agents médiateurs sociaux. N'est-il pas économique et social, comme le font certaines communes, d'expérimenter un recrutement en CDD et d'en apprécier le résultat sur une période de trois mois, par exemple, pour enfin faire appel ou pas à un prestataire de service dont le coût de la prestation est double par rapport aux salaires et charges sociales qu'aurait versés la Commune aux agents engagés par elle ?

Je vous remercie.

M. REYNAUD. - Je ne sais pas où vous avez vu la somme de 500 000 €. Pour moi, elle est de 330 000 €.

En tout état de cause, passer par l'embauche transitoire de CDD nous obligerait à nous en séparer à partir du moment où l'on signerait avec une association et nous perdrions le bénéfice de personnes en CDD qui seront peut-être formidables : nous serions obligés de les abandonner pour repartir à zéro au bout de trois mois.

Je ne crois pas que ce soit une très bonne solution.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je vous propose de passer au vote.

○ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

43 - ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAXIMILIEN

APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) MAXIMILIEN

Mme le MAIRE. - Nous proposons que la ville adhère à ce groupement d'intérêt public qui vise à optimiser les procédures de marché public et qui promeut les bonnes pratiques dans ce domaine.

Vous avez vu la liste des membres fondateurs du GIP: la région, la ville de Paris, les départements de Seine-et-Marne, du Val-de-Marne, du Val-d'Oise, etc. Ont également recours à ce groupement d'intérêt public Maximilien auquel nous vous proposons d'adhérer nos voisins Châtillon, Sceaux, Antony, Bourg-la-Reine, Nanterre.

Le droit d'entrée est de 3 485,51 € pour l'année.

Nous passons au vote.

♦ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

PERSONNEL

44 - Prestation sociale complementaire - prevoyance

ÉVOLUTION DU MONTANT DE LA PRISE EN CHARGE EMPLOYEUR POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE BAGNEUX AYANT SOUSCRIT UN CONTRAT DE PREVOYANCE

Mme le MAIRE. - Hélène Cillières, à vous.

Mme CILLIERES. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit du contrat de prévoyance pour les personnels de la collectivité. Il vous est précisé que nous avons un contrat collectif avec le CIG petite couronne et l'assureur Territoria.

La loi a été changée avec un décret d'application qui, au 1er janvier 2025, demande à tous les employeurs publics de participer à hauteur de 7 € minimum par mois et par agent pour la prévoyance.

Il s'agit d'une délibération pour appliquer ce décret, je précise que nous le faisions déjà auparavant, au sein de laquelle vous est précisée la prise en charge de la prévoyance.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

♦ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

45 - REVALORISATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION, DE SUJETION ET D'EXPERTISE DES PERSONNELS PETITE ENFANCE

MISE EN ŒUVRE DU BONUS « ATTRACTIVITE AU BENEFICE DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

JEUNES ENFANTS » FINANCE PAR LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE DE LA CAF

Mme le MAIRE. - Hélène Cillières, à vous.

Mme CILLIERES. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'une délibération importante pour les personnels de la petite enfance de notre commune avec des études et analyses notamment de l'Inspection Générale des Affaires Sociales en 2023 qui a alerté sur les difficultés que rencontrent les crèches et les structures de la petite enfance dans notre pays avec des sujets d'attractivité des métiers où l'on a beaucoup de peine à recruter aujourd'hui, des problèmes de revalorisation de ces métiers.

Parmi plusieurs propositions dans ce sens, l'IGAS a produit une circulaire en mai dernier visant à mettre en place un bonus qualifié attractivité, ce n'est pas très joli, mais en tout cas, c'est une prime supplémentaire pour les personnels de la petite enfance devant enfant, qui se monte à 100 € nets par mois sur les montants de prime, compensés pour partie par le versement d'un bonus de la CAF au profit de la collectivité.

C'est tout de même une bonne nouvelle pour ces métiers qui, eux, n'ont pas bénéficié de revalorisation les années précédentes notamment dans le cadre du Ségur, malgré un engagement important et une importance accordée aux métiers de la petite enfance auprès des familles comme nous pouvons tous en témoigner au quotidien.

Cette décision est à saluer même si elle ne règle pas toutes les difficultés que nous rencontrons, mais c'est déjà une première étape au profit de nos agents.

Mme le MAIRE. - Merci. Nous passons au vote.

♦ VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

46 - RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

PRESENTATION POUR PRISE D'ACTE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023 VILLE DE BAGNEUX, ELEMENTS DE SYNTHESE ET TABLEAUX

Mme le MAIRE. - Hélène Cillières, c'est encore à vous.

Mme CILLIERES. - Merci, Madame la Maire.

Vu l'heure, je vais vous épargner la présentation de la synthèse du Rapport Social Unique 2023. Cela étant dit, est tout de même important ce document qu'est le Rapport Social Unique réalisé à partir des données des Ressources Humaines de la collectivité remontées au CIG.

Je voudrais adresser ce soir des remerciements à toute l'équipe de la Direction des Ressources Humaines, à notre DGA aussi en charge de ces questions, Annabelle Menet ici présente, pour le travail colossal de remontée des données, de compilations, de vérifications qui aboutissent aux documents qui vous ont été transmis et qui ont pu être présentés aussi au sein de notre instance paritaire.

Le Rapport Social Unique permet, je le disais, de disposer de données chiffrées permettant d'offrir une photographie de l'emploi territorial de notre collectivité. Il est un outil de dialogue social pour avancer sur les sujets relatifs au personnel communal, évidemment dans l'intérêt des agents.

Les données pour ce RSU 2023 sont les mêmes que 2022. Vous les avez sur l'emploi, la formation, les rémunérations, les carrières, la santé au travail, l'action sociale, vraiment une

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL 20250204 1-DE

photographie assez précise de toute notre politique de Ressources Humaines. Quelques nouveautés notamment sur l'index égalité femmes-hommes qui est important, sur les parcours professionnels, les mesures écologiques et environnementales qui sont détaillées aujourd'hui.

Pour ne pas être trop longue, vous me permettrez quand même de souligner deux éléments en lien avec le débat du début de notre instance sur les impacts des politiques nationales sur notre personnel communal. Une attention que je souhaite porter sur la pyramide des âges des agents de notre collectivité. Vous l'avez vu, la part des agents de plus de 55 ans est importante et nécessite un accompagnement spécifique et renforcé pour toutes celles et ceux qui envisagent, dans les prochaines années, de prendre leur retraite.

On voit bien pourquoi cette injuste et scandaleuse réforme des retraites imposée par un ancien gouvernement contre l'avis majoritaire des Françaises et de Français impacte lourdement les salariés de ce pays. Beaucoup de nos agents témoignent avoir retardé d'un trimestre, parfois davantage, leur départ après pourtant souvent toute une carrière au service du public et en l'occurrence au service des Balnéolaises et des Balnéolais.

Nous restons, bien sûr, mobilisés pour obtenir l'abrogation de cette réforme et aller jusqu'à la retraite à 60 ans pour toutes et tous à taux plein.

Deuxième remarque et point d'intérêt sur le sujet de la santé et de la prévention au travail pour souligner le travail important réalisé par le service des Ressources Humaines de notre collectivité. Protéger et accompagner les agents, voilà les priorités que nous nous sommes fixées à Bagneux. C'est pourquoi les débats délétères sur les arrêts maladie des agents publics aggravés par les propos scandaleux du désormais ex-ministre de la fonction publique ne visent qu'à une chose : monter les uns contre les autres et stigmatiser une stratégie, on peut le dire, qui n'a rien à envier à celles du Rassemblement National dont l'obsession est bien de supprimer des pans entiers de service public.

Ce n'est pas de jours de carence dont les services publics ont besoin, mais bien de moyens à la hauteur des besoins.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci Madame Cillières pour cette note combative en fin de Conseil municipal.

Monsieur Rousseau vous souhaitez la parole.

M. ROUSSEAU. - Juste pour dire à Mme Cillières que j'ai lu ce rapport avec beaucoup d'attention. Je l'ai trouvé instructif et intéressant.

Merci.

Mme CILLIERES. - Je vous remercie, Monsieur Rousseau. Je ne manquerai pas avec Annabelle Menet de faire remonter vos propos à tout le personnel des Ressources Humaines. J'insiste sur le travail très important que représente le fait de pouvoir vous produire des données aussi précises et détaillées.

Merci de votre remarque, Monsieur Rousseau.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

♦ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID: 092-219200078-20250204-DEL_20250204_1-DE

Je vous remercie.

47 - TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE BAGNEUX

Mme CILLIERES. - Pour terminer, traditionnellement, nous vous donnons le détail de l'ensemble des décisions prises au sein de notre instance paritaire, là, pour la Direction des sports et la Direction de la petite enfance.

Si vous me le permettez pour être rapide, vous noterez la création d'un service attractivité et commerce et la création d'un poste de responsable de ce service, un engagement important de notre collectivité au regard des enjeux que nous rencontrons.

C'est désormais chose faite à travers cette délibération.

Mme le MAIRE. - Merci. Laurent Kandel.

M. KANDEL. - Je n'allais pas passer cette délibération sans signaler à mes collègues que l'on structure le service commerce. Effectivement, c'est de la masse salariale, mais c'est important pour notre ville, son attractivité ; nous revenons à la discussion de tout à l'heure.

Il était important que nous structurions ce service et que nous travaillions sur l'attractivité de notre ville, je voulais le faire remarquer.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

♦ VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme le MAIRE. - Chers collègues, merci. Nous avons fini l'ordre du jour.

Je vous informe que les voeux de la municipalité se tiendront le 11 janvier, ici même, à 17 h 30. Vous allez recevoir sous peu la carte.

Nous aurons Conseil municipal le mardi 4 février pour voter, entre autres, le budget.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année. Quelques chocolats qui vous attendent vous sont offerts. Si vous le voulez, vous pouvez aussi prendre les paquets de vos collègues absents, cela nous aiderait beaucoup.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Merci à vous toutes et à vous tous.

(La séance est levée à 23 h 18.)